

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3288 - MARDI 7 AOÛT 2018

FAUNE

Adoption d'un plan pour la protection de l'éléphant



DÉPARTEMENT DU NIARI

Les collectivités locales préoccupées par la valorisation des ressources naturelles

« L'Initiative le Congo que nous voulons » a organisé, à Dolisie, une réflexion autour des ressources porteuses d'un développement économique du département du Niari, notamment la forêt, les mines et le tourisme. Les participants à ces retrouvailles ont plaidé pour la mise en valeur de ces ressources susceptibles d'apporter de la valeur ajoutée et contribuer ainsi au produit intérieur brut national. « La vision de cette conférence



Une vue des membres de la coordination de l'initiative «Le Congo que nous voulons», dans la salle de la préfecture à Dolisie/Adiac

est d'atteindre la croissance économique du Niari pour un partage équitable de ses ressources grâce à leur transformation au niveau

local », tel a été l'objectif visé par le cercle de réflexion présidé par Denis Christel Sassou N'Guesso.

Page 3

Couvrant la période de 2019 à 2028, le document qui a été validé, le 3 août à Brazzaville, concerne notamment la lutte contre le braconnage des pachydermes, le maintien de leur habitat, la coopération transfrontalière et la réduction des conflits homme-éléphant.

« Le plan d'action national pour l'éléphant sert de cadre formel à travers lequel les solutions techniques et financières idoines doivent être assurées par les membres de l'initiative », a indiqué la ministre de l'Economie forestière et du développement durable, Rosalie Matondo.

Page 3

PAIX ET SÉCURITÉ DANS LE POOL

Démarrage à Kinkala de l'opération de ramassage des armes de guerre

La Commission ad hoc mixte paritaire (Camp) de l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités dans le Pool du 23 décembre 2017 va procéder, ce 7 août à Kinkala, chef-lieu dudit département, au lancement officiel de l'opération de ramassage des armes de guerre auprès des ex-combattants ninjas. Cette opération fait partie des étapes prévues par l'accord précité

en vue de consolider le processus de paix et le retour progressif de la vie normale dans cette partie du pays. Kinkala, Kindamba, Vinza, Goma Tsé-Tsé, Mbanza-Ndounga, Matoumbou, Kibouendé, Loulombo, Kinkembo, Kimbedi, Kindamba-Ngouedi et Misafou sont des centres retenus par la Camp pour la collecte des armes de guerre. [Pages 2-3](#)

TOURNOI QUALIFICATIF À LA CAN FOOTBALL U-17

Le Congo domine la Guinée équatoriale



Les Diables rouges ont battu leurs homologues équato-guinéens (2-0), en match comptant pour le tournoi de l'Union des fédérations de football d'Afrique centrale, qualificatif à la Coupe d'Afrique des nations (CAN) prévue en 2019. [Page 16](#)

Éditorial

Regard

Page 2

EDITORIAL

Regard

Il n'est pas besoin d'avoir une loupe ou de grosses lunettes pour constater que le regard porté sur l'Afrique par le monde extérieur change de façon radicale au fil du temps. Perçu, hier, comme un continent en devenir et « pas encore entré dans l'Histoire », cet immense espace, dont le dynamisme humain n'a pas d'équivalent sur cette Terre comme en témoigne le fait qu'à échéance de trente ans il abritera le quart de l'humanité, devient l'un des principaux acteurs de l'Histoire contemporaine. Il suffit, pour le comprendre, de considérer l'attention croissante que lui portent non seulement les grandes puissances, mais aussi et surtout les géants économiques et financiers européens, asiatiques ou américains.

Ce mouvement est d'autant plus intéressant que jusqu'à présent ces mêmes géants ne voyaient dans l'Afrique qu'un réservoir de matières premières aussi riche qu'inépuisable. Ne se souciant guère d'accompagner le continent dans sa longue marche vers l'émergence, ils poursuivaient, sans le dire, la démarche des puissances coloniales qui visait à mettre en coupe réglée cet immense espace géographique sans participer réellement à l'élévation du niveau de vie des populations qui y vivaient. Appliquant sans le moindre remords la règle de l'exploitation de l'homme par l'homme qui avait creusé, dans les siècles précédents, un fossé entre les peuples riches de l'hémisphère nord et les peuples pauvres de l'hémisphère sud, ils s'enrichissaient sans le moindre complexe.

Or voici que l'Afrique devient de façon évidente l'un des principaux acteurs de la scène internationale : d'abord parce qu'elle rassemble près du tiers des pays qui se partagent le globe, ensuite parce qu'elle détient des richesses naturelles qui n'ont pas d'équivalent sur les autres continents, enfin parce que sa croissance économique est la plus forte, la plus rapide du monde. Certes, elle n'a pas encore tiré elle-même les conclusions de cet état de fait, ne s'est donc pas dotée des institutions et des mécanismes qui lui permettront demain de jouer le rôle qui lui revient naturellement dans la gouvernance mondiale, mais tout indique aujourd'hui que ce mouvement va très vite s'enclencher et que les géants dont il est ici question devront modifier leur comportement de façon radicale.

Voyons donc comment ils agiront dans les mois et les années à venir pour s'adapter au nouveau cadre qui se dessine.

Les Dépêches de Brazzaville

MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE KINKALA

Le processus avance au mieux

Anéanti pendant deux ans par une crise armée, le département du Pool sort petit-à-petit de l'ornière, depuis la signature, le 23 décembre 2017, de l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités entre le gouvernement et la rébellion du pasteur Ntoumi.

Les principaux termes de l'accord avaient été salués par la population, les combattants ninjas eux-mêmes mais aussi par la communauté internationale. Il s'agissait, entre autres, de l'arrêt immédiat des hostilités; du rétablissement de l'autorité de l'Etat dans le Pool ; du retour des déplacés dans leurs villages respectifs ainsi que de la levée du mandat d'arrêt visant Frédéric Bintsamou alias pasteur Ntoumi.

Dans les mêmes termes d'accord, il avait été notifié aussi la libération des ninjas arrêtés et placés en détention préventive ; le désarmement et la réinsertion des ex-combattants, la libre circulation dans cette zone ainsi que la reconstruction des villages détruits. Ainsi, pour bien appliquer ces recommandations, une Commission ad hoc mixte paritaire a été mise en place, composée de vingt-quatre membres dont douze représentant le gouvernement et douze autres le pasteur Ntoumi.

Installée le 7 janvier dernier, cette commission ad hoc présidée par le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, Séraphin Ondélé, avait pour

mission essentielle le suivi de la mise en œuvre de cet accord.

Huit mois aujourd'hui après son introduction, les choses n'ont pas certes avancé au rythme souhaité par tous mais l'on note tout de même à l'actif de cette commission un bilan plus ou moins satisfaisant, lequel augure déjà une nouvelle vie dans le département du Pool.

Missions déjà accomplies

Après sa mise en place, la Commission ad hoc paritaire s'est rapidement mise à l'œuvre. Du 21 au 22 mars, elle a effectué sa première mission de terrain sur l'axe Kinkala-Ngambari-Mindouli-Mayama, pour sensibiliser la population de cette zone et les combattants ninjas à la fin de la guerre.

Conduite par le vice-président de la Commission, Philippe Ané, cette mission qui s'est poursuivie dans toutes les autres localités concernées par le conflit avait aussi en charge le démantèlement de tous les bouchons érigés sur les voies de communication, le rétablissement de la circulation et la relance des activités commerciales

dans le département. Une mission qui a été bien accueillie par les ninjas Nsiloulou mais aussi par la population qui a fini par regagner massivement les villages.

Levée du mandat d'arrêt contre le pasteur Ntoumi

Inscrites parmi les points phares de cet accord, la levée du mandat d'arrêt émis en 2016 contre le chef rebelle et la libération des ninjas détenus à la Maison d'arrêt figuraient parmi les exigences qui conditionnaient sa sortie ainsi que le ramassage d'armes.

Conformément aux termes de l'accord, la justice congolaise a annulé, le 27 juillet dernier, les poursuites judiciaires engagées contre Frédéric Bintsamou. « *Aujourd'hui, l'horizon s'éclaircit. Je viens de retrouver ma liberté de mouvement dans mes actions, mes entreprises privées et tous mes droits à travers l'arrêt rendu le 27 juillet en cours, par la Cour d'appel de Brazzaville, ordonnant la mainlevée immédiate des mandats d'arrêt. Cette étape est importante dans le processus de normalisation de la vie dans le département du Pool* », se réjouissait-il dans un message délivré récemment par son représentant, Philippe Bibi Ané.

Peu avant, notamment le 26 juin dernier, quatre-vingts ninjas avaient été libérés de la Maison d'arrêt de Brazzaville. Le pasteur Ntoumi étant amnistié, deux grandes étapes restent à franchir pour tourner définitivement la page à ce conflit. Il s'agit du ramassage des armes, dont le lancement est prévu sous peu, suivi de la réinsertion sociale des ex-combattants et la reconstruction des villages.

Firmin Oyé

« Aujourd'hui, l'horizon s'éclaircit. Je viens de retrouver ma liberté de mouvement dans mes actions, mes entreprises privées et tous mes droits à travers l'arrêt rendu le 27 juillet en cours, par la Cour d'appel de Brazzaville, ordonnant la mainlevée immédiate des mandats d'arrêt. Cette étape est importante dans le processus de normalisation de la vie dans le département du Pool »

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula,
Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominiq Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndongo, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordnatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombelélé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

FAUNE SAUVAGE

Le Congo adopte une nouvelle grille de protection des éléphants

Un Plan d'action national pour l'éléphant (Pane) 2019-2028 a été validé, le 3 août à Brazzaville. Le document comporte, entre autres, la stratégie de lutte contre le braconnage des pachydermes, le maintien de leur habitat, la réduction des conflits homme-éléphant et la coopération transfrontalière.

De nombreuses menaces que sont essentiellement le braconnage et la déforestation pèsent sur la survie de l'éléphant et de son habitat. Les parties prenantes dont les pouvoirs publics, la société civile et les partenaires de l'Initiative pour la protection des éléphants (EPI) et du programme WCS-Afrique centrale se sont réunies, le 3 août, pour exposer différentes pistes de solutions à mettre en œuvre. Cette rencontre visait, en effet,

non seulement à adopter le nouvel outil de travail mais surtout à impliquer les communautés locales et les acteurs du secteur privé qui développent des activités ayant des impacts sur la population des éléphants. Cette approche est conçue en lien aux recommandations élaborées par l'ONG Stop Ivory et l'EPI.

L'importance qu'accorde la communauté internationale à la survie de l'animal suscite à la fois admi-



Les parties posant en famille (Adiac)

ration, inspiration et incompréhension, a mentionné la ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo. « Sur le plan écologique, l'éléphant est considéré comme un architecte de la forêt, en ce qu'il dissémine un certain nombre de graines indispensables à la régénération de la forêt », a estimé la ministre.

En tant que membre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction, la République du Congo est engagée à garantir la protection et la conservation de cet animal. Le

pays entend aménager plus de seize aires protégées, soit 11,5% du territoire national.

Le plan d'action qui vient d'être validé constitue pour autant un outil « adéquat » d'orientation et de communication entre les acteurs impliqués dans ce processus de conservation de la faune sauvage, a soutenu Rosalie Matondo. « Le Pane sert de cadre formel, à travers lequel les solutions techniques et financières idoines doivent être assurées par les membres de l'initiative », a-t-elle martelé.

Le message semble trouver un écho favorable du côté des respon-

sables locaux qui sont en contact avec la réalité. Dieudonné Ekoutouba Bobomela est le coordonnateur national de l'espace Tridom interzone Congo, basé à Sembé, dans le département de la Sangha. Il salue l'implication des autres administrations telles que la douane, la gendarmerie, la police et la justice. La pauvreté, d'après lui, est à la base du phénomène de braconnage. La lutte contre ce phénomène, a-t-il insisté, nécessite la mise en place des projets de développement en faveur de la population riveraine.

Fiacre Kombo

Le Congo attendu aux conférences de Sotchi et Londres

Le 70^e comité permanent de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction se tiendra en octobre prochain à Sotchi, en Russie. Courant le même mois, se tient à Londres, en Angleterre, la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement sur la criminalité faunique.

Avec l'adoption de ce nouveau Plan d'action national pour l'éléphant (Pane) 2019-2028, la délégation congolaise pourra mobiliser les nombreux partenaires à financer cette feuille de route sur la conservation de la faune et la flore sauvages y compris la lutte contre toute forme de criminalité.

PAIX DANS LE POOL

Le CSCPRC salue l'arrêt des poursuites contre Ntoumi

Dans un communiqué de presse daté du 1^{er} août, le Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo (CSCPRC) que dirige Marius Mouambenga a affirmé que la levée du mandat d'arrêt émis contre le pasteur Ntoumi vient renforcer la paix et la concorde nationale dans le pays.

L'annulation des poursuites judiciaires contre Frédéric Bintsamou, intervenue après la relaxe, il y a peu, de quatre-vingts ninjas nsiloulou de la Maison d'arrêt de Brazzaville, est un acte fort qui contribue à la consolidation de la paix dans le pays, a signifié le CSCPRC. « Le CSCPRC considère que cette levée de poursuites judiciaires confirme l'attachement du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, aux idéaux de paix, d'unité, de concorde et de réconciliation nationale », relève le communiqué de presse.

Par ailleurs, le CSCPRC demande au chef de l'Etat, en sa qualité de garant des institutions, et au gouvernement de maintenir ce cap afin de garantir le retour définitif de la paix dans le département du Pool et dans tout le pays. Pour sa part, le CSCPRC s'est dit disponible à contribuer à la consolidation de la paix et à la préservation de l'unité nationale.

Rappelons que le CSCPRC a été institué en 2001. Il est chargé, entre autres, de veiller à la bonne exécution des recommandations prises à l'issue des grandes assises politiques et de proposer des mesures susceptibles de garantir le renforcement de la paix et la réconciliation nationale.

Firmin Oyé

DÉVELOPPEMENT LOCAL

L'initiative « Le Congo que nous voulons » met le cap sur le Niari

Le cercle de réflexion parrainé par Denis Christel Sassou N'Guesso a recueilli, le 4 août à Dolisie, plusieurs propositions des communautés au terme des exposés portant sur l'exploitation des forêts, la mise en valeur des gisements miniers et l'essor du tourisme dans le département du Niari.

Le coordonnateur de l'initiative « Le Congo que nous voulons », Exaucée Berson Ibam Ngambili, s'est réjoui de la très forte mobilisation des communautés venues de toutes les sous-préfectures du Niari. « Le développement de ce pays n'est pas seulement l'apanage de l'Etat mais des Congolais qui aspirent au bien-être », a-t-il rappelé.

Pour un développement intégral, il a aussi souligné l'importance du mécénat dans un Etat et s'est félicité des œuvres réalisées par le président de la Fondation perspectives d'avenir. Exaucée Berson Ibam Ngambili a précisé que la démarche qu'ils ont entreprise consiste à appuyer « La marche vers le développement », le programme du gouvernement.

La conférence participative qui s'est tenue à Dolisie, la quatrième du genre depuis le lancement de cette initiative dans le pays, a duré plus de quatre heures. Elle a permis aux participants d'échanger avec les conférenciers sur les diverses thématiques développées et de formuler de pertinentes propositions.

Christian Ernest Makosso a exposé sur l'exploitation forestière dans le Niari, un département de trois millions et demi d'hectares de forêts sur les vingt deux millions d'hectares que compte le Congo.

Il a indiqué que l'exploitation forestière crée douze mille emplois directs dans le pays et quinze mille indirects. Aussi a-t-il souhaité que l'Etat renoue avec la Société congolaise de bois,

proposant par la même occasion la création d'une zone économique spéciale consacrée à la gestion du bois. Il a salué le projet de création d'un port sec sur une aire de deux cents hectares et plaidé pour l'application effective du code forestier ainsi que des cahiers de charges par les sociétés exploitant le bois dans le Niari. Selon lui, le taux de transformation du bois dans ce département est encore faible, estimé entre 20 et 25% depuis 1974.

En réaction à ces informations, les participants ont insisté sur la valorisation de la chaîne de valeur du bois, le respect du code forestier par les exploitants ainsi que sur le suivi et la revivification des quatre unités forestières d'aménagement.

Par la suite, l'ancien député Daniel Mboye a exposé sur les gisements miniers du Niari. Le conférencier a rappelé l'existence dans ce département de plusieurs gisements de cobalt, fer, or, coltan, uranium et autres. Pour faciliter l'exploitation de ces minerais, il s'est appesanti sur la création des industries extractives, la formation des jeunes cadres, l'application effective du code minier et la nécessité d'aménager la voie ferrée, notamment l'intersection de l'axe Mont-Mbelot et Mbinda.

Les intervenants natifs de ce département ont, pour leur part, sollicité l'organisation de l'activité des exploitants artisanaux, l'utilisation de la main d'œuvre locale, une exploitation urgente de tous les gisements pour éviter d'éventuelles éruptions y compris celles des autres réservoirs miniers moins considérés comme le granite.

Pour sa part, Donald Fylla, expert consultant au complexe touristique du Congo (CTC), a développé le thème sur « Le tourisme au Niari ». D'emblée, l'orateur s'est fondé sur l'urgence de la mise en valeur des sites comme Arbre de De Brazza, grotte aux vampires, pistes des caravanes, lac bleu, mont Baba, Ngotsungou, les

trois réserves fauniques et les deux réserves de chasse dont regorge le département du Niari.

« Que les visiteurs dépensent de l'argent en arrivant dans le Niari, cela est conditionné par la valorisation de nos sites. Il faut que notre pays soit compté parmi les cent trente-quatre pays du monde qui sont des destinations touristiques », a souhaité Donald Fylla. Il a même suggéré la création des comités locaux pour mieux valoriser le secteur touristique dans le département du Niari.

Les habitants du département ont proposé au paneliste que soient inventoriés les sites de propriété, les valoriser et les inscrire au patrimoine mondial. Ils ont souhaité l'organisation à Dolisie, en raison de sa position géographique, des festivals qui rassemblent les touristes originaires de la RDC, du Gabon et d'Angola.

Outre ces thématiques, l'occasion a été offerte au parrain de l'initiative « Le Congo que nous voulons », Denis Christel Sassou N'Guesso, président de la Fondation perspectives d'avenir, de présenter son ouvrage intitulé « Ce que je crois ». Dans cet opus, il évoque l'importance de la place de la femme pour l'édification d'une nation qui veut se développer. « Je suis partisan d'une réelle parité, c'est-à-dire 50/50 », a-t-il affirmé. Entre les lignes de son ouvrage, il a argumenté pour la lutte contre les antivaleurs et le développement de l'agriculture. « Sur cent pour cent de terres cultivables, il n'y a que trois pour cent de terre utilisées », a souligné Denis Christel Sassou N'Guesso avant de solliciter l'organisation d'un audit des terres cultivables au Congo.

Signalons que l'initiative « Le Congo que nous voulons » est un cercle de réflexion qui participe à l'édification nationale. Les conférences participatives sont déjà organisées par ce cercle dans quatre départements parmi les douze que compte le pays.

Fortuné Ibara

COLONIE DE VACANCES 2018

Dolisie a reçu ses invités

La sixième édition est organisée cette année dans la capitale du Niari, plus précisément à Mbounda. Les jeunes concernés ont reçu avant leur départ, le 5 août à Brazzaville, la visite de la ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique, Destinée Hermella Doukaga.

Destinée Hermella Doukaga a indiqué que « cette colonie permettra aux enfants d'apprendre à vivre ensemble, à se connaître, à se socialiser, à vivre dans la différence tout en sachant qu'ils sont tous des Congolais. Bien qu'ils viennent de partout, ils ont la même identité culturelle et nationale ». La ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique a ajouté que cette initiative permet aussi aux enfants de découvrir leur pays. « Nombreux d'entre eux ne sont jamais allés dans certains endroits, du fait que nous les parents, nous leur avons inculqué un certain nombre de choses dans leur tête; les choses qu'ils ne comprennent même pas », a-t-elle expliqué.

Aussi, la ministre a précisé que

le gouvernement est là pour déconstruire de telles idées dans la tête des enfants, pour qu'ils com-

prennent que partout au Congo ils sont chez eux, sans arrière-pensées.

Au total, quelque cent soixante-dix enfants, filles et garçons venus des douze départements du Congo, devraient profiter cette année du programme « Colonie

de vacances Dolisie 2018 », contre plus de quatre cents l'année dernière à cause de la conjoncture économique actuelle.

Appréciant le geste, l'un des parents, Jean Joseph Boukazolele, s'est dit satisfait de cette rencontre avec la ministre, estimant que les

enfants pourront se familiariser entre eux. « Je quitte ici rassuré qu'ils seront bien entretenus », a-t-il déclaré. « En fait, la séparation d'avec mes parents paraît un peu douloureuse; on s'habitue et puis au fur et à mesure, tout se calme. C'est un plaisir de prendre part à cette colonie de vacances. Merci à Madame la ministre et au gouvernement d'avoir permis cela », a fait savoir l'une des bénéficiaires, Emmanuelle Moukassa.

Signalons que la colonie de vacances de cette année est organisée du 5 au 16 août sur le thème « Enfants du Congo, prônons les valeurs morales pour un Congo d'aujourd'hui et de demain qui éloigne la violence et l'incivisme en milieu jeune ». Les enfants qui y prennent part ont l'âge compris entre 8 et 12 ans. De tradition, ils devraient être de nationalité congolaise et avoir de bons résultats scolaires.

Guillaume Ondzé



Les jeunes de la 6e édition (DR)

FORMATION QUALIFIANTE

La CIB envisage un partenariat avec le ministère de tutelle

Le directeur général de la société forestière, Christian Chuarz, a émis le vœu le 6 août, à Brazzaville, au terme d'une visite de quelques centres de formation professionnelle effectuée en compagnie du ministre de tutelle, Antoine Nicéphore Fylla Saint-Eudes.

Invité par le ministre, le directeur général de la Congolaise industrielle de bois (CIB) est venu visiter les structures publiques qui œuvrent dans le sous-secteur où sa société intervient afin de se faire une idée réelle de ce qui s'y fait, avant de conclure une possible collaboration.

« Le ministre nous fait l'honneur

de visiter, ici à Brazzaville, les centres de formation professionnelle du Cefa et celui de Don Bosco, avant de visiter demain ceux de Pointe-Noire (le 7 août Ndlr). Je pense que c'est un bon début car il y a quand même quelque chose qui se fait dans ces centres. Nous avons noté quelques structures avec lesquelles nous pour-

rons travailler en partenariat », a précisé Christian Chuarz.

La vision de la CIB Olam, a renchéri son directeur général, est de renforcer les capacités techniques et professionnelles de ses employés afin de les rendre plus compétitifs, capables de contribuer à l'épanouissement de la société.

« La CIB et le groupe Olam ont besoin des gens qualifiés qui vont accumuler petit-à-petit de l'expérience sur le terrain. Nous voulons avoir des gens de grande expérience et tenons à beaucoup investir dans ce sens afin de garantir un bon encadrement à nos employés », a-t-il indiqué.

Pour s'en convaincre, le ministre et son invité ont visité deux centres de formation qualifiante. En premier lieu, ils ont été au Centre d'éducation et de formation d'apprentissage (Cefa), implanté au sein du lycée 1er mai. Ce centre dédié aux métiers du bâtiment compte six options réparties en ateliers, à savoir l'atelier de menuiserie; finitions du bâtiment; installations sanitaires et traitement des eaux ainsi que d'installations électriques. Ils ont aussi inspecté le centre de formation Don Bosco situé à Massengo, dans l'enceinte de l'épiscopat. Celui-ci, pour sa part, forme en mécanique; en électricité; en tournage et soudure ainsi qu'en menuiserie.

Firmin Oyé

DROITS HUMAINS

Une vulgarisation du guide du citoyen sur la démocratie et la citoyenneté

Le Cercle des droits de l'homme et de développement (CDHD) que dirige Euloge Roch N'Zobo a édifié, le 3 août, les citoyens congolais sur le document lors d'un atelier de réflexion sur l'Etat de droit, démocratie et citoyenneté au Congo Brazzaville.

Le guide du citoyen sur la démocratie et la citoyenneté a été élaboré en 2016 par le CDHD avec l'appui financier de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international, dans le cadre du projet d'appui à la promotion de la démocratie et la citoyenneté. Le projet est mis en œuvre par le Haut-commissariat à l'Instruction civique et à l'éducation morale, en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement.

Euloge Roch N'Zobo a rappelé que le processus de démocratie instauré depuis plus de vingt-quatre ans au Congo pose encore de problèmes d'application dans l'exercice du pouvoir public et de la citoyenneté.

La non-intériorisation des principes fondamentaux de la démocratie par les acteurs de la vie publique et les citoyens, a-t-il poursuivi, constitue un frein majeur qui nécessite d'être solutionné en vue de faire du Congo un véritable Etat de droit, avant de déclarer: « L'Etat de droit se caractérise, entre autres, par le respect des droits de l'homme, le respect de la séparation des pouvoirs, l'organisation des élections à intervalle régulier. Ceci représente une culture à cristalliser au moyen de l'éducation, de la sensibilisation aux valeurs et principes de la démocratie et la citoyenneté ». L'objectif a été de contribuer à la consolidation de l'Etat de droit au Congo par l'éducation à la citoyenneté et à la culture démocratique. Les enseignements ont porté sur les fondements et principes universels de la démocratie; les droits de l'homme, fondements et historique; les élections démocratiques; la démocratie et l'Etat de droit; comment consolider et contribuer

à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit au Congo. Les participants ont suivi également la synthèse de l'atelier par une représentation théâtrale de la troupe Saka-Saka.

Le Haut-commissariat à l'Instruction civique et à l'éducation morale, le Dr Luc Daniel Adamo Mateta, a indiqué dans mot de clôture que le rôle de son institution a été d'intérioriser les valeurs sur les principes de la démocratie et les droits de l'homme aux apprenants, faire la différence entre un Etat de droit et un Etat de non droit ainsi que l'attitude du citoyen dans un Etat de droit.

Les participants ont été édifié sur le dilemme entre la justice et la liberté dans le cadre des droits humains, droits de l'homme, le phénomène de l'immoralité avec les mariages contre nature ainsi que celui de l'individu et la communauté.

Le Dr Luc Daniel Adamo Mateta a invité les participants à intérioriser les valeurs liées à la démocratie dont la solidarité, le pragmatisme, la coopération, la dignité, la justice et bien d'autres. « L'atelier de réflexion a permis aux apprenants d'analyser en profondeur les différents sous-thèmes afin de proposer les approches de solutions en vue de les soumettre à la hiérarchie. Le peuple congolais a intérêt de se familiariser avec les fondements des principes universels de la démocratie pour un développement harmonieux », a-t-il dit.

Notons que cet atelier a réuni du 2 au 3 août, au Centre d'information des Nations unies, les collectifs des syndicats des administrations publiques, les représentants de la société civile, des médias, les étudiants et bien d'autres.

Lydie Güsèle Oko



Le ministre Fylla Saint-Eudes et le DG de la CIB visitant l'atelier de menuiserie au centre Don Bosco/Photo Adiac

L'AUTISME

Une maladie encore peu connue au Congo

L'anomalie dont sont victimes beaucoup d'enfants dans le pays a été au centre de l'échange, le 2 août à Brazzaville, entre le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso; l'ambassadeur de France au Congo, Bertrand Cochery; la délégation de l'association Aide médicale et développement; ainsi que la coordonnatrice de l'école spéciale « Case Saint-Dominique ».

L'échange a porté sur la maladie d'autisme au Congo, la situation des enfants qui en souffrent, son dépistage et sa prise en charge ainsi que le rôle du réseau scolaire dans cette procédure pour les patients, a expliqué Bertrand Cochery à sa sortie d'audience.

Selon lui, ces enfants sont de plus en plus fragiles face à cette anomalie. A cet effet, l'espoir ne doit pas être perdu, a-t-il insisté, avec une pensée pour les familles dont la plupart ont du mal à parler de la situation de leurs propres enfants.

Partout dans le monde, a expliqué l'ambassadeur de France, ces enfants sont stigmatisés et mis à l'écart, subissent des maltraitances alors qu'il existe beaucoup de solutions

qui peuvent permettre leur prise en charge.

Bertrand Cochery a, par ailleurs, émis le souhait d'une vraie démarche de l'Etat avec un accompagnement, en se servant de l'expérience de son pays dans ce domaine. Il a indiqué que la question fera également l'objet d'une discussion avec les ministres en charge des Affaires sociales et de la Santé, parce que l'autisme fait partie des sujets à traiter en format interministériel afin de travailler en solidarité.

De son côté, Dominique Heymann, de l'association Aide médicale et développement (AMD), a présenté sa structure basée à Grenoble, en France. Celle-ci travaille avec des

professionnels de psychiatrie ainsi que de l'éducation spécialisée dans plusieurs pays d'Afrique dont le Congo. L'idée est d'échanger leurs connaissances autour des pratiques sur l'autisme en vue de trouver des solutions pour accompagner ces enfants dès leur premier mois.

L'AMD voudrait former les éducateurs pour la prise en charge des enfants atteints de cette maladie en vue

pas être culpabilisés d'avoir des enfants atteints d'autisme, avec des troubles de personnalité et de développement, parce que ce n'est pas un problème de fatalité ou de la sorcellerie », a dit Dominique Heymann.

Sœur Pélagie Ida Louvouandou, de l'école spéciale « Case Saint-Dominique », a défini l'autisme comme un trouble neuro développemental

ne peuvent pas avancer comme les autres. « Ces enfants sont reçus et scolarisés à la Case Saint-Dominique. Le constat est qu'ils peuvent avancer et se développer avec un accompagnement, un appui et un travail individualisé », a assuré Pélagie Ida Louvouandou.

D'éplorant le manque de sensibilisation à la maladie au Congo, la coordonnatrice de Case Saint-Dominique a loué l'engagement du ministre pour la réalisation d'une enquête afin de recenser ces enfants. Elle a signifié que dès quatre à neuf mois, l'on peut repérer certains signes d'autisme chez un enfant d'après les études faites.

Pélagie Ida Louvouandou a conclu que le ministre de l'Enseignement supérieur a rassuré sur la possibilité de travailler avec d'autres ministères pour arriver à la synergie en vue d'apporter une aide aux enfants et aux parents pour le vrai diagnostic de l'autisme et une vraie prise en charge.

Lydie Gisèle Oko

« Ces enfants sont reçus et scolarisés à la Case Saint-Dominique. Le constat est qu'ils peuvent avancer et se développer avec un accompagnement, un appui et un travail individualisé »

de les accompagner dans les écoles spécialisées. Cette association forme aussi les enseignants capables de recevoir ces enfants présentant des fragilités psychiques dans les salles de classe. « Les parents ne doivent

qui perturbe la croissance de l'enfant. La maladie est très peu connue au Congo, a-t-elle souligné, ajoutant que les enfants vivant avec ce handicap sont exclus par les familles, dans les quartiers et à l'école, parce qu'ils

CHU DE BRAZZAVILLE

Le départ du directeur général divise l'intersyndicale

La section de la Confédération syndicale des travailleurs du Congo (CSTC) a sollicité, le 2 août, à l'issue d'une assemblée générale, l'éviction de Jérémie Mouyokani, pendant que la section de la Confédération syndicale congolaise (CSC) plaide pour son maintien.

Le courant des travailleurs qui sollicite la suspension du directeur général par intérim évoque la mauvaise gestion du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHUB), les cinq mois de salaire impayés, la mauvaise gestion des hôpitaux généraux et autres. Ainsi donc, la section de la CSTC a fait part de son intention de vouloir bloquer tous les hôpitaux généraux du pays. Par contre, la section de la CSC et le Syndicat national des médecins du Congo (Synamec) n'adhèrent pas à cette démarche. Dans une déclaration commune, les deux organisations ne veulent « plus soumettre la population et le CHUB à de rudes épreuves ».

Selon la CSC et le Synamec, les nominations des directeurs divisionnaires par la ministre de la Santé, en mars dernier, ont occasionné « une scission au sein de l'intersyndicale. Une section s'oppose à ces nominations et a sommé la ministre de revenir sur ces nominations avec menace de mettre le CHUB à feu et à sang ».

Les deux structures syndicales ont ajouté : « les mutations, le déploiement des travailleurs au sein du même établissement ne constituent en rien une sanction pour ces derniers syndicalistes ».

La même déclaration affirme que l'intersyndicale, composée des sections de la CSTC, CSC et le Synamec, reconnaît avoir mené plusieurs démarches auprès du gouvernement, entre juillet 2017 et juillet 2018. Courant juillet 2017, par exemple, un préavis de grève a été adressé au gouvernement, conduisant à la signature d'un protocole d'accord, le 18 août 2017. Les syndicats avaient également eu la promesse de concomitance dans le paiement des salaires.

Cependant, de juillet 2017 jusqu'au 1er août 2018, aucune subvention d'équilibre n'a été versée au CHUB et la promesse de concomitance dans le paiement des salaires est restée lettre morte.

Enfin, signalons qu'actuellement les retards de paiement de salaire dans les structures sanitaires à budget de transfert s'accumulent. Le CHUB accuse cinq mois de salaires impayés, l'hôpital de Dolisie en compte vingt et un, l'hôpital de Loandjili totalise sept mois et celui du 31 juillet d'Owando dix mois. Le Centre national de transfusion sanguine a sept mois d'impayés.

Fortuné Ibara

SOLIDARITÉ

La Fondation Ninon-Gouamba au chevet des malades du quartier 58 Ouenzé

Le président d'honneur de la fondation éponyme, Ninon Pachel Gouamba, a rendu visite, le 5 août, à quelques malades, dans le 5^e arrondissement de Brazzaville, terrés dans leurs maisons pour diverses raisons, en vue de leur apporter assistance.

La visite a concerné des femmes et des hommes souffrant de diverses pathologies dont certains sont devenus inaptes. Outre les présents remis à ces malades, le président d'honneur de la Fondation Ninon-Gouamba s'est fait un véritable homme de Dieu car partout où il est passé, quelques moments de prière ont été observés.

Parmi les personnes visitées, il y a eu une maman qui traîne une paralysie depuis huit ans dans la rue Likibi et d'autres dans la rue Malanda, à

Moukondo. Nombreux d'entre elles ne peuvent pas se faire soigner faute de moyens financiers. C'est ce qui a conduit le député de la 4^e circonscription électorale de Ouenzé, Ninon Pachel Gouamba, à prendre des engagements à certains endroits. Il a mis à profit cette journée pour faire le porte-à-porte dans le quartier 58.

« C'est une action qui s'inscrit dans la dynamique que nous avons engagée depuis bientôt six ans. Il s'agit

« C'est une action qui s'inscrit dans la dynamique que nous avons engagée depuis bientôt six ans. Il s'agit d'être au service des autres, de nos compatriotes. Le nombre de fois ne nous intéresse pas, nous savons tout simplement que le peuple congolais est dans la souffrance, il est important surtout pour moi qui suis un homme politique de pouvoir mettre l'homme au centre de mon action. Donc, c'est en réalité le social que nous faisons »



Les membres de la fondation (Adiac)

d'être au service des autres, de nos compatriotes. Le nombre de fois ne nous intéresse pas, nous savons tout simplement que le peuple congolais est dans la souffrance, il est important surtout pour moi qui suis un

homme politique de pouvoir mettre l'homme au centre de mon action. Donc, c'est en réalité le social que nous faisons », a expliqué Ninon Pachel Gouamba. En outre, il a souligné que ces actions n'ont pas un intérêt particulier. « En ma qualité de président d'honneur de cette fondation et d'homme politique, il s'agit de prendre à bras le corps les problèmes auxquels la population se trouve confrontée », a-t-il signifié.

Notons que cette ONG œuvre depuis quelques années dans le domaine du social à Brazzaville. Elle entend mettre aussi le cap en, septembre, sur Nkayi, dans le département de la Bouenza.

Ninon Pachel Gouamba a mené cette opération qui s'apparentait à une campagne de sensibilisation de la population avec une équipe composée de jeunes filles et garçons.

L.G.O.

GABON

Dernière révision des listes électorales

Le ministère de l'Intérieur a annoncé, dimanche, qu'il organisera une seconde opération de mercredi à vendredi dans la perspective des élections législatives dont la date est conditionnée par la finalisation de la liste.

« Cette seconde révision, prévue en année électorale, va durer trois jours », a prévenu, dans un communiqué, le gouvernement qui avait organisé une première

révision de cette même liste du 15 au 29 juin. La seconde permettra d'enregistrer des réclamations suite à d'éventuelles erreurs lors de la première opération.

Lors de l'élection présidentielle de 2016, les listes électorales gabonaises comptaient environ 625 000 électeurs pour une population totale de 1,8 million d'habitants.

La liste en cours de révision permettra d'organiser les élections législatives déjà reportées à plu-

sieurs reprises. La date de ce scrutin à deux tours n'est pas encore connue. Selon la loi électorale, elle sera fixée par le Centre gabonais des élections (CGE). Celui-ci est tenu d'organiser les élections un mois après réception de la liste électorale.

Lors d'une récente conférence de presse, le ministre de l'Intérieur, Lambert Noël Matha, a indiqué que le CGE pourrait fixer la date avant même de recevoir la liste.

NIGERIA

Onze personnes succombent au choléra

Les décès ont été notifiés, depuis la semaine dernière, dans l'Etat de Kano (nord-ouest), a rapporté le 6 août un média local.

Quarante-sept personnes ont été hospitalisées suite à l'épidémie qui a jusqu'à présent affecté trois villages dans la région de Bebeji, située dans l'Etat de Kano.

Les victimes ont été inhumées. Il n'y a pas de clinique ou d'hôpital dans les trois villages, ont indiqué

plusieurs sources à Xinhua. Les malades hospitalisés sont traités dans une autre région de l'Etat, selon une source.

Une autre source a déclaré que de nombreuses victimes dépendaient d'un personnel médical qui devait traverser plusieurs kilomètres pour les traiter.

Ismail Garba Gwammaja, porte-parole du ministère de la Santé de l'Etat, a annoncé que le gouvernement lancerait rapide-

ment une enquête sur la cause de l'épidémie.

Le choléra est une maladie extrêmement virulente, caractérisée dans sa forme la plus sévère par des diarrhées brutales menant à une sévère déshydratation potentiellement mortelle.

Les épidémies sont fréquentes au Nigeria en raison de mauvais systèmes d'approvisionnement en eau, en particulier dans les régions densément peuplées.

Xinhua

PAIX ET SÉCURITÉ EN AFRIQUE

Le ministère français des Armées partenaire du forum de Dakar

La ministre française des Armées, Florence Parly, a signé, le 3 août à Paris, un accord inter-gouvernemental avec le ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur, Sidiki Kaba, dans le cadre de l'organisation de la rencontre prévue pour les les 5 et 6 novembre dans la capitale sénégalaise.

Le Forum de Dakar 2018 sur la paix et la sécurité en Afrique constituera la cinquième édition de ce rendez-vous africain. Cette année, il a pour thématique « Sécurité, paix et développement durable en Afrique ».

Ce thème répond au rôle central de la sécurité et du partage d'idées au profit du développement, dont le forum est devenu l'une des enceintes privilégiées. L'événement vise à consolider la paix et la sécurité sur le continent en insistant sur le nécessaire renforcement des opérations africaines de paix, tel que l'a rappelé le président français, Emmanuel Macron, à Ouagadougou, en novembre 2017. Lors de la 4^e édition, Florence Parly avait plaidé pour

« trouver en Afrique des solutions pour l'Afrique ».

Le Forum de Dakar a confirmé son statut d'échéance incontournable dans l'agenda international africain, dit-on à l'hôtel de Brienne. « Il est le résultat de l'engagement du Sénégal à développer la pensée stratégique africaine en rassemblant chefs d'État et membres de gouvernement, experts, militaires, universitaires, représentants d'organisations internationales et de la société civile ou acteurs privés. La liberté de ton permise par le caractère informel du forum contribue à la richesse des échanges sur la gestion des crises sécuritaires africaines et des réflexions sur la mise en place de réponses concrètes aux défis actuels du développement », souligne-t-on.

Cette rencontre met en avant la volonté des pays africains de prendre en compte leurs propres responsabilités en matière de paix et de sécurité. Le soutien du ministère français des Armées s'inscrit dans la continuité des engagements pris lors du sommet Afrique-France de l'Élysée en 2013, puis celui de Bamako en 2017.

Noël Ndong

“ Enfin au CONGO ! ”

Condor

Prenez votre envol !

“ SOYEZ LES BIENVENUS ! ”

- Qualité, Prix, Service après vente assuré

Camp Clairon, Brazzaville, Congo en face de la station Puma

05 035 06 06

www.condor.dz



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 007/MPSIR/2018/UGP PADEC
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE L'ELABORATION DU MANUEL
D'EXECUTION DU CONCOURS DES PLANS D'AFFAIRES (CPA)**

**I-Contexte**

La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale, une avance de préparation pour le Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité (PADEC) qui vise entre autres objectifs, la poursuite du programme de diversification envisagé dans le Plan National de Développement (PND). A cet effet, l'Unité de Gestion du PADEC a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant : Recrutement d'un Consultant individuel chargé de l'élaboration du Manuel d'exécution du Concours des Plans d'Affaires (CPA).

II-Mission du consultant

La mission du Consultant consistera à élaborer un manuel d'exécution pour la mise en œuvre du CPA en vue de stimuler l'émergence et l'éclosion d'un tissu de PME dynamiques et innovantes dans les secteurs d'activités et chaînes de valeur prioritaires, à fort potentiel. Ce manuel spécifiera les modalités relatives à la bonne exécution du CPA sur le plan administratif, de la passation des marchés, la gestion financière et le suivi-évaluation

III-Tâches et Responsabilités

Le consultant sélectionné devra :

- travailler en étroite collaboration avec l'UGP

du PADEC, la Direction générale de l'ADPME, les organisations patronales, les chambres de commerce, les ministères en charge de : Plan, PME, Industrie, Tourisme, TIC, Transports et Finances.

- Prendre connaissance des documents techniques de préparation pour la mise en œuvre du CPA existants tels le rapport définissant les modalités d'action du CPA, le rapport d'évaluation du PADEC (document projet);
- Prendre en compte les procédures de la Banque mondiale en matière de gestion financière, de passation des marchés et de décaissements;
- Préciser clairement dans le manuel d'exécution les relations fonctionnelles ainsi que l'ancrage institutionnel du CPA et plus particulièrement :
 - Les arrangements institutionnels;
 - Les mandats de chaque entité impliquée et leurs interactions dans la mise en œuvre du CPA;
 - Les procédures en matière de passation de marché;
 - Les procédures administratives, financières et comptables de gestion des ressources du CPA et d'exécution des dépenses;
 - Les procédures de suivi-évaluation;
 - Les modèles de formulaires techniques nécessaires pour l'exécution du CPA;
 - Les bénéficiaires du CPA et les modalités de

leur sélection;

- L'approche méthodologique de mise en œuvre du CPA;
- Les modalités d'organisation du CPA;
- La stratégie d'accompagnement des lauréats du CPA etc.

IV-Qualifications requises

Le Consultant devra entre autres :

- Avoir au moins un diplôme de niveau Bac + 5 en économie, en gestion, en administration des affaires ou un diplôme similaire;
- Avoir une expérience dans l'ingénierie de projets;
- Avoir une capacité d'analyse et de synthèse sur la problématique des entreprises;
- Avoir une connaissance de l'environnement du secteur privé;
- Avoir une connaissance de l'environnement des MPME;
- Avoir déjà élaboré au moins 3 manuels d'exécution des structures du secteur privé ou de projets/programmes de développement; ou structures administratives;
- Avoir une expérience dans le contrôle, le suivi et l'évaluation de l'exécution budgétaire des projets;
- Avoir élaboré et évalué des CPA.
- Avoir une expérience en Passation des marchés – gestion financière – renforcement de capacités institutionnelles etc.

V-DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant : une lettre de motivation, un curriculum vitae et des copies de diplômes doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 21 Août 2018 à 16H00.

Ils doivent être transmis avec la mention : « Recrutement d'un Consultant individuel chargé de l'élaboration du manuel d'exécution du Concours des Plans d'Affaires (CPA) ».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PADEC
Rue LOCKO Isaac n° 05 et 06 /Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 22 613 18 38 /06 931 00 10/
06 670 74 79
E-mail: padec2019@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 30 Juillet 2018

Le Coordonnateur,

Benoît NGAYOU

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 006/MPSIR/2018/UGP PADEC

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE L'ELABORATION DU MANUEL DE PROCEDURES DU FONDS D'APPUI ET DE DEVELOPPEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (FADPME)

I-Contexte

La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale, une avance de préparation pour le Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité (PADEC) qui vise entre autres objectifs, la poursuite du programme de diversification envisagé dans le Plan National de Développement (PND). A cet effet, l'Unité de Gestion du PADEC a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant : Recrutement d'un Consultant individuel chargé de l'élaboration du manuel de procédures du Fonds d'Appui et de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (FADPME).

II-Mission du consultant

La mission du Consultant consistera à décrire clairement les procédures organisationnelles des parties prenantes, opérationnelles des subventions aux MPME, ainsi que les mécanismes de gouvernance, de l'audit interne et externe, de passation des marchés, de gestion financière et du suivi évaluation.

III-Tâches et Responsabilités

Le consultant sélectionné aura pour tâches essentielles :

- d'identifier les acteurs clés de la mise en

œuvre du Programme;

- de collecter et d'analyser les informations/données disponibles;
- de décrire les procédures de gestion du FADPME, y compris les rôles et responsabilités de la firme d'exécution et de l'Unité de gestion du PADEC;
- de faire une description détaillée des instruments et activités du fonds développement des MPME;
- de décrire les procédures opérationnelles du FADPME;
- de définir les procédures administratives, financières, comptables et de passation de marchés acceptables par l'IDA qui seront utilisées par l'UGP dans la mise en œuvre du FADPME;
- de proposer des directives d'intégration des mesures environnementales et sociales dans les projets;
- de proposer des mesures pour la prise en compte de l'approche genre dans le processus de sélection des entreprises et des chaînes de valeurs;
- de définir les procédures de mise à jour du manuel;
- de proposer un canevas des rapports périodiques d'activités ainsi que les délais de dépôt;
- de proposer les modalités d'établissement du rapport d'achèvement etc.

IV-Qualifications requises

Le Consultant devra :

- Avoir au moins un diplôme de niveau Bac + 5 en économie, en gestion, en administration des affaires ou un diplôme similaire;
- Avoir une connaissance de l'environnement du secteur privé congolais;
- Avoir une connaissance de l'environnement des MPME;
- Avoir déjà élaboré au moins 3 manuels procédures des structures du secteur privé ou de projets/programmes de développement;
- Avoir une expérience dans le contrôle, le suivi et l'évaluation de l'exécution budgétaire des projets;
- Avoir déjà élaboré et évalué au moins un fonds d'appui à frais partagés est un atout;
- Avoir des aptitudes dans la gestion des initiatives de développement du secteur privé et une très bonne connaissance de la documentation actuelle sur les pratiques exemplaires dans les projets de développement propres à la promotion des MPME.

V-DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à

16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant : une lettre de motivation, un curriculum vitae et des copies de diplômes doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 21 Août 2018 à 16H00.

Ils doivent être transmis avec la mention : « Recrutement d'un Consultant individuel chargé de l'élaboration du manuel de procédures du Fonds d'Appui et de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (FADPME) ».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PADEC
Rue LOCKO Isaac n° 05 et 06 / Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 22 613 18 38 /06 931 00 10/
06 670 74 79
E-mail: padec2019@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 30 Juillet 2018

Le Coordonnateur,

Benoît NGAYOU

CENTRAFRIQUE

400 nouveaux soldats formés par les instructeurs russes

Le troisième volet de formation des Forces armées centrafricaines (Faca) s'est achevé le 4 août à Bérengo, au sud-ouest de Bangui, la capitale du pays. Une formation de trois mois au maniement des armes qui s'inscrit dans le cadre de la reconstruction de l'armée nationale.

Le président centrafricain, Faustin-Archange Touadéra, a rehaussé de sa présence la cérémonie de fin de formation de la deuxième promotion de quatre cents soldats initiés au maniement d'armes et aux techniques de combat. Il voit ainsi se réaliser son rêve, celui de doter son pays d'une armée de projection. « *Ce qui est un fait important, c'est que dans cette formation, il y a aussi les deux cents éléments qui ont été dans le DDR pilote. Aujourd'hui, ils ont réintégré l'armée nationale et ils sont formés au même titre que tous les autres. Notre vision c'est de construire une armée républicaine, apolitique, représentative* », a indiqué le chef de l'Etat centrafricain, se disant fier de cette armée en reconstruction.

Signalons que l'armée centrafricaine manque de matériel, notamment d'armes et de munitions. Le pays est aujourd'hui sous embargo mais les Russes ont obtenu une dérogation auprès du Conseil de sécurité de l'ONU. Au total, mille deux cents soldats des Faca seront formés pendant deux mois par des instructeurs russes pendant que d'autres sont entraînés par la mission européenne. Mais pour le président Touadéra, ce n'est pas suffisant. « *Ce n'est pas encore ça. Ces éléments ont beaucoup de difficultés parce que nous n'avons pas encore les ressources pour leur donner tout ce qu'il faut. Mais petit à petit, avec le soutien de nos amis (...) il y a de la place pour tout le monde. Il y a nos forces de sécurité intérieures qui ont besoin d'équipement, de formation. Aujourd'hui c'est un pas, ce sont quatre cents éléments, c'est encore insignifiant, il faut poursuivre* », a-t-il estimé.

La restructuration de l'armée centrafricaine est une recommandation de la communauté internationale. Après la prise du pouvoir par la coalition rebelle de la Seleka en 2013, occasionnant la descente en enfer des Faca et de toutes les administrations de l'Etat, le Conseil de sécurité de l'ONU a imposé l'embargo sur les armes en destination de la République centrafricaine. Il a exigé au gouvernement centrafricain la restructuration des Forces armées nationales aux normes internationales.

A cet effet, l'Union européenne a dépêché des missions de conseil et de formation, entre autres, l'EUTM-RCA qui a déjà recyclé deux bataillons des Faca. Avec le retour en force de la Russie dans ce pays, l'armée centrafricaine commence à redorer son blason à travers la dotation en outils militaires et des formations.

La première génération de soldats centrafricains formés par des instructeurs russes, composée de deux cents éléments Faca, était sortie en mars 2018, et la seconde composée de quatre cents éléments est officiellement sortie du camp de formation de Bérengo, le 30 mai.

Yvette Reine Nzaba

PRÉVENTIONS CONTRE EBOLA

Le Rwanda exige un dépistage de tous les voyageurs en provenance de l'étranger

Les autorités du pays ont pris la décision suite à une nouvelle épidémie de la maladie virale mortelle en République démocratique du Congo (RDC).

L'objectif est de s'assurer que tous les cas d'Ebola puissent être détectés et isolés, a déclaré à Xinhua le chef du centre de communication sur la santé du Rwanda, Malick Kayumba.

« *Conformément aux mesures mises en place aux frontières avec la RDC et l'Ouganda, à l'aéroport international de Kigali et dans les ports, il est demandé à toute personne arrivant au Rwanda de subir, par prévention, le test de dépistage de la maladie à virus Ebola. Personne ne pourra entrer au Rwanda sans avoir subi le test* », a expliqué Malick Kayumba. Il a précisé qu'il est demandé à toute personne dont la température corporelle est égale ou supérieure à 37,5° C. d'être placée à l'isolement dans l'établissement de santé le plus proche pour y subir d'autres contrôles et actions de suivi.

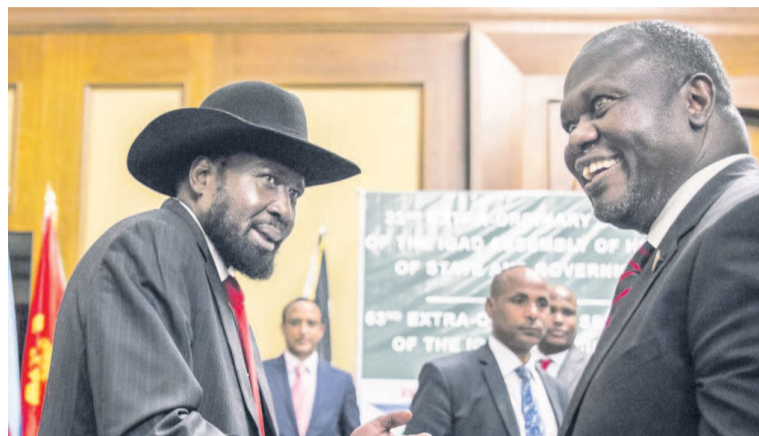
Le 1er août, le gouvernement de la RDC a annoncé que les premiers résultats des laboratoires indiquent l'existence d'un groupe de cas d'Ebola dans la province du Nord-Kivu, qui ont été signalés un peu plus d'une semaine après que le ministère de la Santé du pays a déclaré la fin de l'épidémie, dans la province de l'Équateur, à l'extrême ouest du pays, à quelque 2 500 kilomètres du Nord-Kivu.

Xinhua

SOUDAN DU SUD

Salva Kiir et Riek Machar signent un accord de partage du pouvoir

Le gouvernement et les rebelles ont conclu l'accord, le 5 août à Khartoum, au Soudan, en présence du président de ce pays, Omar al-Bachir, et de ses homologues du Kenya, de l'Ouganda et de Djibouti.



Les belligérants après la signature de l'accord sur le partage du pouvoir (DR)

Salva Kiir et Riek Machar ont déjà convenu d'instaurer un cessez-le-feu permanent et de retirer leurs troupes des zones urbaines. Ils avaient également convenu, le 7 juillet dernier, d'un partage du pouvoir mais la signature avait été reportée en raison de divergences. Les deux camps avaient ensuite signé, le 25 juillet, un accord « préliminaire » sur le partage du pouvoir, finalisé dimanche.

Selon les termes du document, le gouvernement de transition sera composé de trente-cinq ministres (vingt du groupe de Salva Kiir et neuf de celui de Riek Machar, le reste représentant les autres groupes). Le parlement comptera cinq cent cinquante députés, dont trois cent trente-deux du groupe de Salva Kiir et cent vingt-huit de celui de Riek Machar. Outre Riek Machar, il y aura aussi quatre autres vice-présidents.

« *L'accord signé aujourd'hui doit tracer la voie pour mettre fin au*

conflit et à la guerre dans notre pays », a déclaré Salva Kiir dans un discours après la signature. Les négociations vont, en effet, se poursuivre

« Nous devons œuvrer à l'unité de notre peuple »

jusqu'à la signature d'un accord de paix définitif. « *Nous devons œuvrer à l'unité de notre peuple* », a-t-il martelé.

De son côté, Riek Machar a appelé l'organisation régionale qui œuvre depuis de longs mois à réactiver le processus de paix au Soudan du Sud. L'Autorité intergouvernementale pour le développement (Igad) s'est assurée de la mise en œuvre de cet accord de partage du pouvoir.

Le président soudanais, Omar al-Bachir, a toutefois déclaré que les médiateurs feraient tout pour assurer

l'application de ce texte. Il a indiqué que son objectif pour le Soudan du Sud était de relancer la production pétrolière dans l'Etat d'Unité, l'un des plus riches en pétrole, d'ici au premier septembre.

Les négociations à venir pour un accord de paix vont se poursuivre à Khartoum, a signifié le chef de la diplomatie soudanaise, Al-Dierdiry Ahmed. Un accord similaire avait été signé en 2015 mais avait été violé après une bataille meurtrière à l'issue de laquelle Riek Machar était parti en exil. Une fois qu'un accord de paix final sera signé, les belligérants auront trois mois pour former un gouvernement de transition qui sera au pouvoir dans le pays pour une durée de trente-six mois.

Après avoir salué la signature de l'accord, le chargé d'affaires américain au Soudan, Steven Koutsis, a déclaré: « *Nous soutenons toute initiative pour apporter la paix au Soudan du Sud et nous espérons que ce processus va se poursuivre* ».

Le Soudan du Sud s'est enfoncé dans une guerre civile fin 2013 quand Salva Kiir (66 ans) a accusé son vice-président, Riek Machar (65 ans), de fomenter un coup d'État. Le conflit dans ce pays, indépendant du Soudan depuis 2011, a fait des dizaines de milliers de morts et près de quatre millions de déplacés (sur une population de douze millions d'habitants) et provoqué une crise humanitaire catastrophique. L'ONU a imposé, le 13 juillet, un embargo sur les armes au Soudan du Sud, alors que les tractations diplomatiques n'avaient pas, en près de cinq ans de conflit, réussi à mettre un terme à la guerre civile.

Y.R.Nz.

PRÉSIDENTIELLE AU MALI

Trois candidats recourent à la justice

Après la publication des résultats du premier tour de l'élection présidentielle, Soumaïla Cissé, Aliou Diallo et Cheikh Modibo Diarra ont déposé, le 4 août, leur recours devant la Cour constitutionnelle pour les contester.

D'après une source, Soumaïla Cissé qui a obtenu 17,8 % des voix exprimées au premier tour, ainsi que les candidats Aliou Diallo et Cheikh Modibo Diarra ont saisi la Cour constitutionnelle. La même source ajoute qu'une vingtaine de recours a été déposée par les candidats

contestataires, selon le directeur de campagne de Soumaïla Cissé, Tiébilié Dramé, évoquant un «bourrage des urnes» qui a faussé les résultats. La Cour constitutionnelle aura

jusqu'à mercredi pour examiner ces recours et annoncer les résultats définitifs du premier tour de la présidentielle. Les avocats du candidat qualifié pour le second tour, Soumaïla Cissé, ont également saisi la haute juridiction. « *Une vingtaine de recours a été déposée* », a poursuivi Tiébilié Dramé.

A cela s'ajoute « une requête en récusation de six juges sur neuf » car le directoire de campagne du candidat Cissé les soupçonne de ne pas être neutres. Parmi les juges

visés par la requête, la présidente de la Cour constitutionnelle, Manassa Danioko. Entre-temps, les candidats perdants observent une période de réflexion et de consultations pour choisir quel candidat soutenir au second tour.

« *Nous n'avons pas finalement terminé avec les consultations pour le choix au second tour, il faut attendre ce dimanche* », déclarait Harouna Sangaré, un des candidats n'ayant pas parvenu à franchir le premier tour. Cheikh Modibo Diarra, ex-Premier ministre, est également dans cette logique. Les 7% qu'il a obtenus

lors du premier tour lui permettent de mener des tractations décisives dans cette phase de la présidentielle. Ses partisans ont déclaré aux médias qu'il est en phase de consultations.

Rappelons que le premier tour de la présidentielle malienne a eu lieu le 29 juillet dernier avec la participation de vingt-quatre candidats. Plus de cinq cents bureaux de votes ont été désertés par la population, faute de sécurité. Le président sortant, Ibrahim Boubaker Keita, a obtenu 41,42%. Le second tour aura lieu le 12 août, pendant que le pays est toujours dans un climat de tension et d'insécurité.

Y.R.Nz.

FOOTBALL,

Le week-end des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en Afrique et en Europe

Angola, 25e journée, 1re division

Belle victoire à l'extérieur pour le Recreativo Libolo. L'équipe de Julssy Boukama Kaya s'impose 3-1 sur le terrain de l'Interclube. Malgré ce succès, le CRD reste 5e avec 6 longueurs de retard sur le podium.

Afrique du Sud, 1re journée, 1re division

Free States Stars débute par une correction sur le terrain de Wits University (0-3). Avec Harris Tchilimbou titulaire, mais sans Cesair Gandzé, pas encore qualifié.

Roumanie, 3e journée, 1re division

Sans Dylan Bahamboula, pas encore qualifié, l'Astra est neutralisé à domicile par Sepsi (1-1). Juhvel Tsoumou est resté sur le banc lors du match nul d'Hermannstadt face au Dunarea Cararasi (1-1).

L'Astra est 2e avec 5 points, tandis que Hermannstadt est 9e avec 4 points.

Allemagne, 1re journée, 2e division

Bochum débute sa saison par un revers face à Cologne, candidat déclaré à la montée (0-2). Remplaçant, Sylver Ganvoula est entré à la 64e, alors que le score était acquis pour les visiteurs.

Allemagne, 2e journée, 4e division, groupe Ouest

Défaite à domicile pour le SV Lippstadt face à Rödinghausen (1-2). Exaucé Andzouana est entré à la 82e.

Angleterre, 1re journée, 3e division

Blackpool fait match nul à Wycombe (0-0). Sans Christoffer Mafoumbi, remplaçant. Malgré les espérances, c'est Mark Howard, gardien de 31 ans formé à Arsenal et passé par Aberdeen, Swansea, Bolton et déjà Blackpool en 2011-2012, qui

a pris place dans les cages des « Tangerines ». Offrande Zanzala est entré à la 82e lors de la défaite d'Accrington face à Gillingham (0-2).

Le promu aura fort à faire dans cette League One qui comprend quelques gros poissons : Sunderland, Charlton, Coventry ou Doncaster.

Belgique, 2e journée, 1re division

Zulte-Waregem prend un point à La Gantoise (1-1). Titulaire dans l'axe gauche de la défense, Marvin Baudry a été averti à la 30e. Un résultat frustrant, puisque les locaux ont égalisé à la 95e minute.

Battu d'entrée par Antwerp, Charleroi se venge sur le terrain d'Eupen (4-1). Sans Francis N'Ganga, durablement écarté du groupe, ni Messie Biatoumoussoka, cantonné à la réserve.

Belgique, 1re journée, 2e division

Roulers chute à Westerlo (1-2). Titulaire au milieu de terrain, Maël Lépicier a été remplacé à la pause par De Smet.

Lommel bat l'Union Saint-Gilloise (1-0). Pour son premier match officiel, Scott Bitsindou était titulaire en défense. Dans les rangs bruxellois, Bouékou n'était pas dans le groupe. Rappelons que Jordan Massengo n'est plus Unioniste.

Bulgarie, 3e journée, 1re division

Grosse déconvenue pour le Cherno More Varna, corrigé à domicile par le Septemvri Sofia (1-5). Monté pour jouer une touche dans le camp adverse, Hugo Konongo n'est pas couvert par un coéquipier et le 4e but arrive dans son couloir. Une erreur de plus pour un axe central étonnamment maladroit lors de ce lourd revers.

Avec 4 points, le Cherno More est 5e.

Danemark, 4e journée, 1re division

Premier but de la saison pour Mavis Tchibota (DR)

Première titularisation d'Emerson Illoy-Ayyet, aligné sur la gauche de la défense à trois de Velje-Kolding. Malgré l'ouverture du score et une franche domination, le promu s'incline finalement face à Mydtyjllan (1-3). Sans que la responsabilité du grand défenseur congolais ne soit engagée.

France, Trophée des champions

Jordan Mboula était remplaçant au coup d'envoi du naufrage de Monaco face au PSG (0-4). Le milieu offensif d'origine congolaise est entré à la 65e, alors que l'ASM ne voyait plus le jouer face à une jeune équipe parisienne.

Ecosse, 1re journée, 1re division

Le FC Dundee chute à Saint-Mirren (1-2). Avec Karl Madianga en milieu axial, l'ancien Stéphanois s'est distingué par une belle percée, à la 47e, mal conclue par Mendy.

Ecosse, 1re journée, 2e division

Yannick Loemba était titulaire lors du revers de Dundee United face à Dunfermline (2-3). Le milieu offensif gauche a été désigné «homme du match» par le site de son nouveau club.

Israël, 3e journée de la phase de groupe, Coupe de la Ligue

Le Bnei Yehuda bat l'Hapoel Ra'Anana 4-2. Remplaçant, Mavis Tchibota est entré à la 62e. Alors que les locaux avaient réduit le score (2-3 à la 73e), l'international congolais a inscrit le 4e but de son équipe : un appel dans la profondeur et un lob précis du droit pour lancer sa saison.

Suisse, 3e journée, 2e division

Lausanne l'emporte 5-1 face à Chiasso. Titulaire, Igor Nganga a été remplacé à la 66e, alors que les Vaudois menaient 3-0.

Avec 7 points en 3 sorties, Lausanne est première du classement. Caen fait match nul face aux Néerlandais de Groningen (0-0). Brice Samba et Prince Oniangue étaient titulaires. Le milieu de terrain portait le brassard de capitaine. Le bilan des matchs de préparation du club normand est plutôt négatif avec 1 succès, 2 nuls et 2 défaites, dont un cinglant 0-6 contre le voisin normand. Le SMC débute la Ligue 1 dimanche soir, au Parc des Princes, face au PSG.

Arnold Bouka Moutou n'est pas entré en jeu lors du revers de Dijon face à Reims (1-2).

Angers termine sa préparation par une défaite face à Schakle (0-1). Sans Fodé Doré, qui s'entraîne avec la réserve depuis plusieurs jours.

Montpellier bat le Genoa 2-0. Morgan Poaty était titulaire au poste de latéral gauche. Remplacé à la 71e.

Camille Delourme



BCH



BCH



(+242) 22 281 25 88 / 06 892 57 01



bch@bch.cg



PACKAGES AUX PARTICULIERS

Une meilleure traçabilité de vos opérations

Un vrai partenaire

La BCH met à votre disposition ses différents packs

Pack Premium :

- Chéquier
- Carte monétique GIMAC ESSENGO
- Découvert allant jusqu'à 500 000 FCFA
- Assurance Parrainage*



Pack Référence :

- Chéquier
- Carte monétique GIMAC MATONDO
- Découvert allant jusqu'à 250 000 FCFA
- Assurance Parrainage*



Pack Classic :

- Chéquier
- Carte monétique GIMAC MATONDO
- Découvert allant jusqu'à 150 000 FCFA
- Assurance Parrainage*



*Pour 1850FCFA/mois, vous bénéficiez d'une assurance prévoyance vous donnant droit à 1.000.000FCFA.

PROGRAMME DES FUNÉRAILLES DE Mme IKAMA NÉE MAVOUNGOU RIGADINE MICHAËL

Vendredi 3 août 2018 :

-11h00 : levée de corps à Paris ;
-Lieu : funérarium de Batignolles, 25 Bd du bois le prêtre Paris 75015 ;
-13h00 : dépôt de la dépouille à l'aéroport CDG.

Samedi 4 août 2018 :

-10h50 : transfert de la dépouille mortelle à Brazzaville par vol d'Air France ;
-17h40 : arrivée à Maya Maya.



Lundi 6 août 2018

-8h00 : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville ;
-9h30 : recueillement au domicile familial
-12h00 : messe en la cathédrale Sacré coeur de Brazzaville ;
-14h30 : dépôt de la dépouille à l'aéroport Maya Maya ;
-16h30 : transfert de la dépouille à Pointe-Noire par le vol Canadian ;
-17h 15 : arrivée à Pointe-Noire.

Mardi 7 août 2018

Funérailles au cimetière familial de Ngoyo
Fin du programme.

IN MEMORIAM

5 août 2008 - 5 août 2018

Jean Merlyns Yanga Inspecteur des Postes et Télécommunications. Voici dix ans déjà que tu es parti loin de nous. Papa, ton absence prolongée a créé un grand vide en nous qui t'avions tant aimé.



En cette date commémorative nous prions tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée spéciale et pieuse pour lui.

Dimanche 5 août 2018, des messes ont été dites en sa mémoire en les paroisses :

- Anne-Marie Javouhey à 9 heures ;
- Cathédrale sacrée coeur à 10 heures 30 minutes ;
- Petite sœur des Pauvres à 10 heures.

Papa tu resteras à jamais gravé dans nos cœurs.
Mémoire éternelle Grand Jean !

Djason Philosophe, les familles Peya et Lokenga ont la profonde douleur d'informer parents, amis et connaissances du décès de Emilie Peya, le 5 août 2018 à Brazzaville.



La veillée mortuaire a lieu, au n°65 bis de la rue Likouala à Poto-Poto en face de l'école le 15 août. Le programme des funérailles vous sera communiqué ultérieurement.

REMERCIEMENTS

La famille Bamba
La famille Royale Nkata
La famille de la regrettée ainsi que
Dhello Thomas
Yoba Rosalie
Peyreira Joseph
Loemba Louis Jean
Mavoungou Novais Paul
Remerciez parents, amis et alliés ainsi que tous ceux qui se sont associés à leur deuil à la suite du décès de la regrettée.
Maman Suzanne Mavoungou décédée le 21 février 2018 à Pointe-Noire, inhumée le samedi 3 mars 2018 à Pointe-Noire et les prient de trouver ici l'expression de leur gratitude émue.

Stévy et Sorelle Oba, agents des Dépêches, les familles Ekoueremba, Efanga, Onanga et Etoganko annoncent aux parents, amis et connaissances, le décès de leur tante, mère et grand-mère, Simone Assanga (mère S), survenu le vendredi 27 juillet à Brazzaville. La veillée mortuaire se situe au domicile familial, sis n°46 de la rue Manga, à Talangai (arrêt Libanga ya Talo). La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un **Espace de Vente**

Une sélection unique de la **LITTÉRATURE CLASSIQUE** (africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un **Espace culturel** Pour vos **Manifestations :**

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Horaires d'ouverture:

*Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)*



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila),
Brazzaville République du Congo

ÉBOLA

L'Unicef envoie du personnel et du matériel au Nord-Kivu

Depuis l'annonce, le 1er août, de la dixième épidémie de la maladie dans l'aire de santé de Mangina, dans le territoire de Beni, le gouvernement et ses partenaires se mobilisent pour arrêter sa propagation.

Dans le cadre des interventions déjà enregistrées sur le terrain, l'Unicef vient d'envoyer une équipe d'experts dans la province du Nord-Kivu afin d'endiguer la maladie. L'agence onusienne a, en effet, déployé une équipe de cinq collaborateurs à Beni, dont deux spécialistes de la santé, deux spécialistes de la communication et un spécialiste en eau, assainissement et hygiène. Le déploiement supplémentaire du personnel venant de Kinshasa et des bureaux de terrain de Goma, Bunia et d'autres

lieux est en cours de finalisation.

En sus du personnel, des fournitures en matière de santé, d'eau, d'assainissement et d'hygiène ainsi que du matériel de communication sont prêts à être envoyés dans la zone touchée dans les prochains jours. « *Celles-ci incluront trois cents thermomètres laser pour surveiller les conditions de santé des personnes dans la région touchée et deux mille kilogrammes de chlore pour traiter l'eau afin d'aider à contenir la propagation de la maladie* », indique un communiqué de cette agence.

Le représentant de l'Unicef en RDC, le Dr Gianfranco Rotigliano, a déclaré que « *la contribution de l'Unicef à la riposte sera principalement axée sur les activités de communication pour informer et protéger la communauté locale, les activités en eau, as-*



La riposte contre la maladie à virus Ebola au Nord-Kivu se met en place

sainissement et hygiène pour prévenir la propagation de la maladie et le soutien psychosocial aux familles, y compris les enfants qui sont touchés par la maladie ». Il a, par ailleurs, souligné que la zone concernée est touchée par des conflits armés et fait face à des défis sécuritaires particuliers.

Afin d'enrayer au plus vite cette épidémie qui a déjà fait près de

trente morts, le gouvernement a activé son plan de réponse et appelé ses partenaires dont l'Unicef à participer à la riposte. C'est dans ce cadre qu'une équipe de cette agence, composée de son représentant adjoint en RDC et du chef du bureau de Goma, s'est rendue le 2 août avec le ministre de la Santé, le représentant de l'Organisation mondiale de la santé et d'autres partenaires dans l'épi-

centre de l'épidémie pour s'enquérir de la situation sur place.

Rappelons que la maladie à virus d'Ebola resurgit pour la dixième fois dans le pays depuis 1976. Elle survient quelques jours à peine après le gouvernement annonçait la fin de la neuvième épidémie qui avait frappé la province de l'Équateur, à l'ouest du pays, depuis la mi-mai.

Blandine Lusimana

EAU POTABLE

La couverture devrait tripler à Kinshasa

L'idéal est de se rapprocher des Objectifs de développement durable (ODD) qui prévoient d'assurer l'accès à plus de 70 % des habitants de la ville province.

Selon les statistiques de la Banque mondiale (BM), seulement 22 % de la population, soit 11,5 millions d'habitants peuvent accéder effectivement à l'eau sur l'étendue du territoire national. Le dossier brûlant de la consommation de cette denrée à Kinshasa et dans le reste des principales villes du pays suscite de nombreuses réactions d'experts. La capitale doit fournir des efforts importants pour alimenter en eau les deux tiers des familles kinoises. Actuellement, Kinshasa compterait plus de dix millions d'habitants. Il s'agit d'un chiffre qui classe directement la capitale congolaise parmi les grandes mégapoles du continent africain.

L'autre difficulté majeure est le contexte de croissance démographique rapide et d'extension continue et non maîtrisée des limites urbaines de cette ville, note la BM. Cela prouve à suffisance toute la complexité qu'impose la mise en œuvre d'une politique mieux adaptée pour atteindre les niveaux relativement satisfaisants de fourniture en eau.

Le premier constat malheureux est le contraste entre les potentialités en eau et le faible taux d'accès de la population à cette ressource. Déjà en 1999, l'Unicef indiquait que seulement 45 % de la population avait accès à l'eau potable. Dans les années 2003, la capitale congolaise accusait un déficit de 40 % en desserte en eau. Sur le vaste territoire nord de l'ex-province Orientale, 3 % seulement de la population avait effectivement accès à l'eau. Au moins 90 % des sources d'eau à Kindu, la capitale du Maniema, n'étaient pas protégées. Et la liste peut s'étendre à l'infini. Face à ce tableau sombre, il n'est pas étonnant que les autorités congolaises aient décidé finalement d'en faire un des cinq chantiers de la République.

Entre-temps, les privés se montrent de plus en plus enclins à venir en aide au gouvernement central pour faire remonter significativement le taux d'accès. En effet, les initiatives sont nombreuses pour redresser la barre dans la distribution de l'eau à Kinshasa et même sur l'étendue du territoire national. D'ailleurs, le gouvernement central a présenté la problématique de déficit d'eau courante comme un des problèmes majeurs auxquels il fait face.

Avec l'appui financier du Fonds de promotion de l'industrie (FPI) à hauteur de cent quarante mille dollars américains, une nouvelle étape a pu être franchie. Il s'agit d'un projet de mise en place d'une unité mobile de traitement et de distribution d'eau potable pour continuer à améliorer les conditions de vie de la population. Au cours d'une sobre cérémonie de présentation du projet, le 5 août à Kinshasa, son initiateur, la fondation Nkumu-Frey, l'a classé comme une réponse concrète à un problème social sans solution satisfaisante à ce jour. Du côté du FPI, on s'est félicité de l'esprit de créativité d'un homme de sciences et chercheur, en l'occurrence Nkumu Fray. Il s'agit d'une forme d'entrepreneuriat social innovant.

Nous y reviendrons.

Laurent Essolomwa

PRÉSIDENTIELLE

Vital Kamerhe a déposé sa candidature à la Céni

Investi candidat à l'issue du congrès de son parti, le week-end dernier, le leader de l'Union pour la nation congolaise (UNC) a fait acte de candidature le 6 août.

Le cercle des candidats à la présidentielle ayant effectivement déposé leurs dossiers de candidatures au bureau de réception et de traitement des candidatures de la Céni vient de s'élargir avec une nouvelle unité. Il s'agit de Vital Kamerhe qui a déposé ce lundi sa candidature. L'opposant s'est fait accompagner de son épouse, Amida Shatur, se soumettant au rituel qu'impose la procédure. Il est, à ce jour, la quatrième personnalité à avoir fait acte de candidature à la présidentielle prévue pour décembre. « *Nous sommes porteurs d'une vision. Nous avons un programme avec vingt piliers qui part de l'instauration d'un nouveau leadership exemplaire et visionnaire jusqu'à l'appropriation*



Vital Kamerhe à son arrivée à la Céni

du peuple congolais de sa culture. C'est l'homme au centre de notre pays. Il nous faut seulement cinq ans pour qu'il (Congo) devienne le Brésil. Nous avons des atouts innombrables », a-t-il déclaré à la presse au sortir du bureau de la Céni.

Vital Kamerhe a été investi candidat par son parti lors du dernier congrès qui s'est achevé le 4 août. Il s'oppose à l'usage de la machine à voter et milite pour

un processus électoral inclusif et crédible. L'ex-speaker de la chambre basse du parlement avait fini troisième à l'issue de la présidentielle de 2011. Il est de ceux qui pensent qu'une candidature commune de l'opposition était la seule alternative capable de favoriser une alternance au sommet de l'État par le truchement d'une réelle conjonction des forces autour d'un même idéal.

Alain Diasso

PROCESSUS ÉLECTORAL

Des ONG fustigent des restrictions imposées à certains candidats à la présidentielle

Dans un communiqué conjoint signé le 5 août, à Kasumbalesa, dans le Katanga, des organisations de la société civile (OSC) relèvent que tous les candidats devront être protégés de la même façon, dans la paix, la transparence et l'inclusivité, afin de rendre le processus en cours crédible.

La société civile a condamné la violence policière ainsi que les abus des droits humains qui en découlent, en cette période de dépôt des candidatures aux élections du 23 décembre. Elle se convainc que « seules l'inclusivité, la transparence et la sécurisation de tous les candidats peuvent garantir la crédibilité du processus

conduisant aux dites élections ». Dans cette action, les OSC signataires du communiqué ont épinglé, à titre illustratif, des restrictions qu'elles qualifient de « non fondées », imposées aux deux candidats à la présidentielle, Moïse Katumbi Chapwe et Jean-Pierre Bemba Gombo. Le premier a été empêché, selon elles, de rentrer dans son pays par la frontière de Kasumbalesa, alors qu'il a été refusé au second d'accéder à la propriété familiale de la commune de la Gombe, à Kinshasa. Ces organisations dénoncent également l'atteinte au droit à la vie de quatre personnes de Kasumbalesa dont les corps auraient été emportés par des agents de la police ainsi que l'atteinte à l'intégrité

physique d'un chauffeur tanzanien gravement blessé par balles. « Ces cas s'ajoutent aux pertes économiques énormes qu'ont subies les entreprises minières, les transporteurs et les importateurs/exportateurs, à la suite de la brusque fermeture de la frontière, toute la journée du vendredi 3 août, à l'annonce de l'arrivée de Katumbi par ce poste », a noté le communiqué.

Le refus de laisser à un citoyen la liberté de rentrer dans son pays ou d'accéder à une résidence familiale constitue, pour ces associations, une violation flagrante de la Constitution dont le deuxième alinéa de l'article 30 stipule qu'« aucun Congolais ne peut être ni expulsé du territoire de la République ni

être contraint à l'exil, ni être forcé à habiter hors de sa résidence habituelle ». Par contre, font-elles observer, conformément à l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il a le droit de quitter et de revenir dans son pays, comme bon lui semble.

L'intérêt supérieur de la nation congolaise

Dans sa conclusion, ce communiqué conseille de mettre au-devant l'intérêt supérieur de la nation congolaise et de la région des Grands Lacs africains. Ces OSC attendent du président de la République et du gouvernement central de lever toute restriction imposée aux candidats à la présidentielle

de décembre. Aux autorités judiciaires compétentes, elles demandent l'ouverture d'une enquête afin de poursuivre les policiers et leurs supérieurs hiérarchiques présumés responsables des violations des droits humains, le 3 août, à Kasumbalesa.

Par ailleurs, il est recommandé à la Monusco de veiller à la sécurité de tous les candidats, conformément à son mandat de protection des civils. A la société civile de la RDC, il est demandé l'accroissement de la surveillance d'actions gouvernementales tendant à violer la Constitution et les instruments internationaux de défense des droits humains dûment ratifiés par l'Etat congolais.

Lucien Dianzenza

L'opposition décidée à parler d'une seule voix

La plupart des candidats de la famille politique reconnaissent la nécessité d'avoir une candidature commune en vue de remporter les élections du 23 décembre.

L'idée d'une candidature unique à la présidentielle du 23 décembre continue à faire du chemin à l'opposition où des sons concordants se font de plus en plus entendre. Ses leaders, tous ou presque, se montrent flexibles vis-à-vis d'une telle démarche tendant à maximiser leurs chances de parvenir à l'alternance tant souhaitée. Depuis la Haye où il était incarcéré, le sénateur Jean-Pierre Bemba avait fait de l'unité de l'opposition presque un credo, en y faisant à chaque fois allusion dans ses nombreux messages adressés à ses partenaires politiques. De retour à Kinshasa à la faveur de son acquittement après près de dix ans de détention à la Cour pénale internationale, le leader du Mouvement de libération du Congo (MLC), qui dans l'entre-temps avait déposé sa candidature à la présidentielle, avait vite fait de consulter ses pairs dans l'optique de régler cette problématique.

Lors d'une récente rencontre, Félix Tshisekedi de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), Vital Kamerhe de l'Union pour la nation congolaise et Jean-Pierre Bemba du MLC ont réaffirmé leur engagement à œuvrer dans le sens de dégager une candidature commune au sein de l'opposition en vue de remporter les élections. Tirant les enseignements de ses contreperformances de 2006 et de 2011 qui avaient vu la majorité présidentielle profiter de ses dissensions, l'opposition entend, cette fois-ci, mettre le cap sur l'unité à travers un seul candidat censé incarner ses aspirations. Un grand défi pour une opposition congolaise qui a toujours éprouvé bien de peine à gérer les égos de ses leaders, presque tous imbus d'eux-mêmes. Bien d'observateurs voient très mal comment elle pourra, dans sa pluralité, négocier en son sein d'éventuelles concessions lorsqu'on sait que chacun de ses leaders se revendique une certaine assise populaire et une envergure nationale. Qui pourrait se désister au profit de qui ?, s'interroge-t-on dans l'opinion.

Faire cause commune

Embragés dans un système d'élection à

un seul tour où celui qui va obtenir le grand nombre de pourcentages sera élu, l'opposition est donc appelée à faire cause commune dans sa croisade vers la présidence de la République. « L'idée, c'est de parler des principes et pas des hommes dans un premier temps. Le principe, c'est l'unité de l'opposition. Et en deuxième temps, comment choisir le candidat qui pourra représenter l'opposition à l'élection présidentielle ». Telle est la méthodologie proposée par l'ancien vice-président, Jean-Pierre Bemba, au cours de sa dernière conférence de presse. Apparemment, beaucoup ont adhéré au schéma non sans émettre quelques appréhensions à l'image de la plateforme Ensemble pour le changement. Proche de Moïse Katumbi Chapwe, elle se dit être d'accord sur le principe mais refuse de faire le lit d'une candidature imposée. « Une candidature commune est une candidature assumée par toutes les forces de l'opposition. Une candidature imposée serait celle issue de la volonté de Joseph Kabila qui exclut les candidats pour laisser ceux qui lui plaisent. Nous ferons une candidature commune à la condition d'avoir reconquis d'abord la liberté de tous de se présenter », a déclaré le secrétaire général d'Ensemble, Delly Sessanga.

Pendant ce temps, l'UDPS, l'une des forces politiques significatives de l'opposition, observe sans rien dire. Alors que son leader, Félix Tshisekedi, est attendu ce mardi 7 juillet pour déposer sa candidature à la présidence de la République, son parti tergiverse encore à donner sa position officielle quant à la candidature commune de l'opposition. Comme lors des précédents scrutins, l'opposition court le risque de se présenter en ordre dispersé face au candidat de la majorité. L'énigme qui, logiquement, devrait être réglé en amont, va sans doute se corser davantage après le dépôt des candidatures à la présidentielle, pensent les analystes. Poussés par leurs bases respectives, d'aucuns parmi les candidats de l'opposition auront du mal à se dédire après avoir fait acte de candidature, question d'éviter de se mettre en porte-à-faux avec elles.

Dossier à suivre.

Alain Diasso

La dernière ligne droite

Le jeu politique en RDC prendra ses vraies marques cette semaine avec la fin, ce 8 août, du dépôt des candidatures à la présidentielle et aux législatives nationales. Autant à la majorité présidentielle qu'à l'opposition, les masques vont certainement tomber.

L'heure de vérité a sonné. D'ici à demain la Commission électorale nationale indépendante (Céni) va officiellement clôturer l'opération de réception et de traitement des candidatures pour la présidentielle de décembre 2018. A l'heure qu'il est, la moisson n'est pas vraiment à la hauteur des prétentions affichées par les acteurs politiques et, particulièrement, ceux de l'opposition. On traîne encore les pieds, attendant peut-être le dernier jour pour faire acte de candidature. A quarante-huit heures de la fin du dépôt des candidatures, seuls trois postulants, en l'occurrence l'indépendant Seth Kikuni et le leader du Mouvement de libération du Congo, Jean-Pierre Bemba, et Vital Kamerhe de l'Union pour la nation congolaise ont pu matérialiser leur ambition d'aller à l'assaut de la conquête du fauteuil présidentiel en sollicitant les suffrages des Congolais.

A la majorité présidentielle, les jeux ne sont toujours pas clairs, nonobstant les réunions qui se sont succédé dernièrement à la ferme présidentielle de Kingakati, à l'ouest de Kinshasa. Les consultations menées au sujet d'un probable dauphin se sont terminées en eau de boudin. La plupart des forces politiques et sociales composant la plateforme présidentielle à qui il leur a été demandé de proposer chacune trois noms ont, à l'opposé, réitéré leur confiance en Joseph Kabila. Aucun nom n'est jusque-là avancé pour éventuellement faire office de dauphin dans l'hypothèse d'une renonciation de Joseph Kabila à rempiler pour un troisième mandat. Jusqu'à preuve du contraire, ce dernier passe pour le candidat potentiel de la majorité présidentielle qui continue à faire fi de la limitation à deux mandats qu'impose la Constitution à son autorité morale. Et tant que Joseph Kabila n'aura pipé mot sur une telle éventualité, toute spéculation et autres conjectures s'avèrent, de ce fait, hasardeuses.

De retour de Luanda et après avoir consulté l'essentiel des forces de la majorité présidentielle et de ses alliés constellés au sein du Front commun pour le Congo (FCC), Joseph Kabila est appelé à lever enfin le mystère autour de sa candidature, un acte que la Constitution et l'Accord de la Saint-Sylvestre le lui proscrirent. D'ici au 8 août, tous les masques vont

certainement tomber et on en saura un peu plus sur ses vraies intentions.

Du côté de l'opposition, les ambitions déjà manifestées tardent à être concrétisées au niveau de la Céni. Outre Jean-Pierre Bemba, la Centrale électorale s'apprête à recevoir d'autres postulants retardataires en instance de mettre la dernière main sur leurs dossiers de candidature. Récemment suspendu du Parti lumumbiste unifié (Palu), Adolphe Muzito a annoncé les couleurs en décidant de déposer sa candidature comme « indépendant », le 8 août dans la matinée, au bureau de la Céni. Un acte qui, certainement, va consacrer le divorce entre cet acteur politique soutenu par la plateforme électorale « Nouvel élan » et le Palu qui l'a suspendu alors qu'il n'avait plus des responsabilités en son sein.

Katumbi promet de ne pas baisser les bras

Quant à Moïse Katumbi qui n'a hélas pas franchi la frontière zambienne le 3 août pour entrer en RDC, il continue d'insister sur sa candidature. Il entend la déposer coûte que coûte à la Céni malgré toutes les formes de restrictions qui lui sont imposées. Depuis la Tanzanie où il séjourne, l'ex-gouverneur du Katanga a promis de ne pas baisser les bras face à ce qu'il qualifie d'injustice dont il serait victime. Entre-temps, sa plateforme électorale a décidé de déposer son dossier de candidature à la présidentielle dans le délai, en dépit de son absence physique. Bien que n'ayant pas de carte d'électeur, le dossier du président d'Ensemble pour le changement sera bel et bien déposé en attendant de compléter les documents manquants avant l'étape de validation, allèguent ses proches. « Tous les objectifs que nous nous sommes assignés, à savoir les dépôts des candidatures aux législatives pour provoquer l'alternance dans ce pays vont se poursuivre », ne cesse de marteler Delly Sessanga, secrétaire général d'Ensemble.

En dehors de Moïse Katumbi, Félix Tshisekedi, lui aussi candidat pour le compte de l'UDPS et alliés, est également en route. Leurs dossiers de candidatures sont attendus dans les prochaines heures à la Céni, autant que Martin Fayulu de l'Ecidé et Freddy Matungulu de « Congo na biso ». A moins d'un désistement de dernière minute de la part de certains parmi les candidats précités, il y a fort à parier que dans les prochaines heures, la Céni sera débordée. Tout ce qui va se passer à la Centrale électorale sera dorénavant à l'épicentre de l'actualité politique.

A.D.

SPORTS

Papy Niango évoque le contrat de Florent Ibenge

Le ministre des Sports et loisirs a tenu un point de presse, le 4 août, au stade des Martyrs, sur les questions brûlantes dans son secteur. Aussi s'est-il penché sur le contrat à renouveler ou non du sélectionneur de l'équipe nationale seniors, la disqualification des équipes de football, de rugby et de judo, etc. de la RDC aux troisièmes Jeux africains de la jeunesse organisés du 18 au 28 juillet, à Alger.

Le sélectionneur des Léopards est en fin de contrat depuis février 2018, après quatre ans passés à la tête du staff technique national. La Fédération congolaise de football association (Fécifa) a pris l'option de prolonger son contrat. Mais l'administration des Sports n'a visiblement pas adhéré au choix de son organe technique. Ainsi, Ibenge travaille depuis pratiquement sept mois sans contrat. Pour Papy Niango, la Fécifa doit évaluer la prestation et dégager le bilan de prestation de Florent Ibenge avant un éventuel renouvellement de son contrat. Papy Niango a, à cet effet, prononcé des phrases assez dures. « Si mes prédécesseurs ont eu pour copains des dirigeants, membres des staffs techniques de nos équipes nationales, moi je n'ai pas de copain. On sert tous la République, on n'a pas besoin d'états d'âme. On ne sert pas l'État avec des individus selon leurs visages. On sert la République avec des énergies qui peuvent faire fonctionner la machine de l'État... », a-t-il déclaré. « Qui peut dire que



moi je n'aime pas Ibenge ? Le problème n'est pas celui-là. On a besoin d'une évaluation de l'équipe nationale A. On veut une évaluation technique et non des rapports des politiciens... », a-t-il insisté.

Et d'annoncer : « Dans les jours qui viennent, je serai en face de la Fécifa. Dans un mois, on a un match, mais j'attends aussi l'évaluation de notre staff. Suivant mon instruction, le secrétaire général a écrit à la Fécifa en novembre 2017 et j'ai reçu de la part de la Fécifa un compte rendu d'une réunion mais l'évaluation je ne l'ai pas eue. J'attends l'évaluation du sélectionneur principal, son adjoint et tout son staff

technique. Ce n'est pas un péché. Je l'exige. C'est au profit de nous tous de savoir ce qu'a fait Ibenge par rapport à son contrat. Qu'est-ce qu'il a manqué ? Comment peut-on faire mieux ? Ce n'est pas seulement pour la Fécifa, même pour moi aussi ».

Le ministre a aussi parlé de la rémunération du sélectionneur payée trimestriellement. Il a affirmé s'être engagé à payer les salaires de novembre, décembre et janvier, alors que le contrat expirait en février. Il a ajouté : « Je fais aussi l'engagement de payer les mois de février, mars, avril et mai. J'avais intégré dans mon engagement la prise en

charge du staff technique pour le match amical au Nigeria. Ibenge a lui-même signé pour être payé pour six mois, y compris trois mois d'extra contrat, parce que contrat ou pas, nous nous sommes retrouvés dans une forme de 'quasi contrat'. Il a presté au Nigeria hors délai de son contrat. Par bonne foi, moi-même j'ai ordonné qu'il soit payé, malgré qu'il est sans contrat. Il a fait son travail, s'il n'a pas eu son argent, ce n'est pas de ma faute ».

À propos de la succession de Florent Ibenge par Claude Makelele ou Christian Nsengi Biembe comme l'indiquent certaines informations, Papy Niango a rétorqué : « Je ne connais pas Makelele. Je n'ai pas son numéro de téléphone, on ne s'est jamais vu. J'ai vu Nsengi Biembe une seule fois en Belgique, il est venu me parler de son expérience, de son encadrement pour la jeunesse ».

Le retard des Congolais aux Jeux d'Alger 2018

Le patron du sport congolais a également évoqué les Jeux africains de la jeunesse à Alger, surtout l'arrivée tardive des athlètes congolais de certaines disciplines, entraînant leur disqualification. Certes, la RDC a terminé douzième avec douze médailles dont deux en or mais ces disqualifications ont été la tache d'huile qui fait transparaître le désordre caractérisant les voyages de délégations sportives pour des compétitions internationales. Et pour se justifier alors que l'on pointe un doigt accusateur en

sa direction, Papy Niango a directement chargé le secrétaire général du Comité olympique congolais (COC), Herman Mbonyo, qu'il tient pour responsable de cette situation. Pour le ministre des Sports, le secrétaire général du COC a violé les règles en adressant une correspondance portant transmission de la liste des athlètes présélectionnés pour les Jeux d'Alger et de Buenos Aires (Argentine) aux autorités gouvernementales, en lieu et place du président du COC ou de ses adjoints pourtant présents à Kinshasa. Cette correspondance aurait été la raison du retard dans l'établissement des ordres de mission et la délivrance des passeports de service aux athlètes. « Un secrétaire général d'une fédération ne peut jamais écrire une lettre au ministre. C'est ça le principe de gestion. Il n'a pas qualité de saisir l'autorité ministérielle. Même le président de Fédération ne peut pas saisir l'État de sa propre signature. C'est de l'anarchie. Le secrétaire général n'écrit que dans le corps, communiqué, etc. ... Si on ne connaît pas les règles, on ne dirige pas », a tempêté Papy Niango. Et d'expliquer : « Au départ, le budget de ces Jeux africains était de 2 000 300 \$, de la détection des athlètes, formation et participation. Mais, à la fin, ils n'ont pas eu cet argent. Pourquoi ? C'est de leur faute, il y a eu du désordre ».

L'on attend certainement la version des faits du secrétaire général du COC, Herman Mbonyo.

Martin Engimo

RETRAIT DE SANGA BALENDE DU CHAMPIONNAT NATIONAL

La Fécifa réagit

A travers une correspondance datée du 31 juillet dernier, l'instance dirigeante du football national a éclairci les choses par rapport à la récente décision prise par la formation de Mbuji Mai.

Le club de Sanga Balende, dirigé par le gouverneur Alphonse Ngoy Kasanji, a, au cours de son assemblée générale ordinaire, pris l'option de ne prendre part à la prochaine édition du championnat national de football que si un nouveau comité de gestion était élu par la Ligue nationale de football (Linafoot). Pour lui, l'actuelle commission de gestion instituée par la Fédération congolaise de football association (Fécifa) aurait failli à sa mission.

Eclaircissant sur la situation, la Fécifa a indiqué dans sa correspondance que la commission de gestion de la Linafoot n'a été que le résultat d'une concertation entre elle et les clubs afin de sauver le championnat 2017-2018 et éviter de porter un préjudice au football national. « La mise sur pied de la commission de gestion répondait à cet impératif et à des missions précises et limitées dans le temps. La commission gère le championnat selon les dispositions des textes et règlements en la matière. Et au terme de sa mission, la situation redeviendra régulière par l'organisation des différentes assemblées, notamment celle devant élire un nouveau comité de la Li-



Constant Omari Selemani, président de la Fécifa

nafoot », peut-on lire dans la correspondance. Aussi l'instance faitière du football national se décharge-t-elle

de toute responsabilité par rapport à l'organisation du championnat et ne pourrait interférer dans la gestion courante de

la Linafoot. Elle attend plutôt le rapport de la Linafoot qui est son organe subdélégué. La Fécifa encourage, par ailleurs, le gouverneur Alphonse Ngoy Kasanji, président de Sanga Balende, à continuer de s'impliquer aussi directement dans l'encadrement de la jeunesse. Ce dernier a, entre-temps, levé sa mesure de retrait et Sanga Balende prendra donc part à l'édition 2018-2019 du championnat de la Linafoot.

Notons que la direction des Anges et Saints du Kasai oriental n'a visiblement pas apprécié de terminer à la quatrième place du championnat, loupant de peu une qualification à la Coupe de la Confédération africaine.

M.E.

VIE DES PARTIS

Le RDPS tient sa première session ordinaire

Sous les auspices de son président national, Jean-Marc Thystère Tchicaya, le parti s'est réuni, le 5 août, à Pointe-Noire.

La première session ordinaire du Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDPS) a donné l'occasion à Jean-Marc Thystère Tchicaya d'inviter les dirigeants nationaux de ce parti à examiner minutieusement l'ensemble des dossiers soumis à leur approbation, notamment le projet du rapport annuel d'activités 2017, le projet de planning annuel d'activités 2018, le projet du budget 2018, le projet de règlement financier du parti, la désignation des présidents des groupes parlementaires du RDPS au Sénat et à l'Assemblée nationale, etc. Le président du RDPS les a aussi instruits sur le respect scrupuleux des canaux de communication sur les réseaux sociaux, martelant que tout contrevenant à cette instruction s'exposera aux normes de fonctionnement du parti.

Les participants à ces assises ont fait une déclaration déplorant le point de presse animé le 31 juillet dernier par le président de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude, Lamy Nguelé, sur un prétendu détournement des fonds destinés à la construction du siège de l'Organisation des pays africains producteurs de pétrole et d'autres fonds alloués par les sociétés pétrolières à la formation des cadres du ministère des Hydrocarbures. Le comité directeur du RDPS se dit conscient des conséquences dévastatrices que causent la corruption, la concussion et la fraude dans la gestion des affaires publiques car conduisant le pays dans une banque route sans nom mais constate avec indignation le non-respect des textes qui régissent le fonctionnement de la noble institution qui est la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude, précisément le décret 2007- 155 du



13 février 2007. Il condamne les allégations formulées contre le ministre des Hydrocarbures, Jean-Marc Thystère Tchicaya, président du RDPS, tout en rappelant que les questions de bonne gouvernance, de lutte contre les antivaleurs, de l'unité nationale et de paix ont toujours été au cœur de ses préoccupations. Aussi le RDPS salue et soutient-il l'initiative prise par le président de la République de

mettre en place des mécanismes de retour à des normes saines de gestion des affaires publiques. Dans l'ensemble, le RDPS a souhaité que le président Lamy Nguelé puisse s'acquitter honorablement de la tâche pour laquelle le peuple congolais attend les résultats devant changer fondamentalement les pratiques dans la gestion des affaires de l'Etat, au lieu de se convertir en procureur haineux au service des forces de ténèbres qui prennent ombrage de

la confiance et de l'honneur que fait le chef de l'Etat au RDPS à travers l'élévation de son président.

« Le comité attire l'attention de la communauté nationale et internationale sur les mensonges honteux véhiculés par le juge Lamy Nguelé et ses commanditaires dans le sombre dessein d'assouvir leur soif inextinguible de manipulation et de déstabilisation », stipule cette déclaration.

Séverin Ibara

2^E MATINÉE DE POÉSIE SUR MUSIQUE

Des femmes à l'honneur

Organisée par la direction départementale du Livre et de la lecture publique, l'activité qui a eu lieu le 4 août, à l'espace culturel Le continental, situé à Mpaka dans l'arrondissement 6, Ngoyo, a mis à l'honneur trois écrivaines ponténégrines, notamment Huguette Nganga Massanga, Ninelle N'Siloulou et Natacha Christelle Makoumbou.

Le concept Matinée de poésie sur musique (Mapoémuse), initié par la direction départementale pour promouvoir le livre et les auteurs, a été lancé le 30 juin à l'espace culturel Le consortium, à Koufoli, dans le 5^e arrondissement Mongo Mpoukou, avec à l'honneur les écrivains de l'anthologie «Écrire à Pointe-Noire. Une œuvre codirigée par les écrivains Gabriel Mwènè Okoundji et Caya Makhélé parue en février dernier, aux éditions Acoria. Mapoémuse, activité tournante, réunit des écrivains connus et non connus qui, à travers la déclamation de leurs textes sur fond musical, font découvrir leurs œuvres. L'activité est aussi



une occasion de connaître les talents cachés. Pour la deuxième édition, l'auditoire a eu droit à des extraits de textes des œuvres des trois auteures à l'honneur, notamment le recueil de poèmes intitulé «Mamelles amères» de Natacha Makoumbou, paru en 2008, aux Editions Souvenirs de Portionovo; le roman «Innocence volée» de Ninelle N'Siloulou, paru aux Éditions La Bruyère de France, en

2017; et le recueil de poèmes d'Huguette Nganga Massanga intitulé «Compilation réelle en son temps», paru aux Editions Edilivre, en 2012, ainsi que sa pièce de théâtre «Moi aussi je parlerai dans un film», paru aux Editions Langlois Cécile, en 2015. Pour ce qui est du choix de mettre à l'honneur ces femmes, Alphonse Nkala, directeur départemental du livre et de la lecture publique, a expliqué : « Le 31 juillet

dernier, nous avons célébré la journée internationale de la femme africaine. C'est pour cela que nous avons choisi de mettre à l'honneur ces femmes écrivaines ».

Au cours de la rencontre animée par les artistes Lionel Kombo De Bayonne, Vialor Nkala et Ake musique, une minute de silence a été observée en mémoire de l'écrivain Joseph Ona Sandjo, décédé il y a une année. Pour

rendre hommage à l'homme, Alphonse Nkala a déclamé le texte intitulé «Expérience» tiré de «Élégies Mayombe», un recueil de poèmes qu'ils ont écrit ensemble. Il a aussi déclamé une compilation de textes des écrivaines à l'honneur tirés de deux anthologies. Il s'agit d'«Écrire à Pointe-Noire» et «Nouvelles voix de la poésie congolaise» de Bienvenu Boudimbou, parue aux Éditions Hémar en 2012.

Remy Mongo Etsion et Magdalie Makita, deux écrivains de la ville, sont aussi montés sur scène pour faire découvrir leurs textes écrits sur place sous l'effet de l'inspiration. Après le jeu «Ecriture automatique», les trois auteures ont échangé avec l'auditoire sur leurs œuvres. L'activité a connu la présence de l'écrivain Jessie Loemba, venu de Brazzaville, qui a rendu hommage à feu Enerst Bompoma, président du Forum des gens de lettres de Brazzaville, avec un texte inédit intitulé «J'ai entendu Ernest».

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

NOUVELLES TECHNOLOGIES

L'application mobile Pro-école entre dans sa phase expérimentale

Pour contribuer à l'amélioration du système éducatif du pays, le Groupe Ruschty Cadol (GRC) a développé «Pro école», une application android permettant aux parents et aux écoles de gérer et de suivre la scolarité des élèves et étudiants.



La photo de famille lors de la présentation de Pro-école/Adiac

L'outil de communication a été présenté, le 3 août, à la Chambre de commerce. L'activité a aussi marqué le lancement de sa phase expérimentale qui a débuté avec la sélection des écoles qui vont y prendre part. Les fonctionnalités de Pro-école, solution facile et simple à utiliser, ont été présentées à travers une vidéo. Outre l'application mobile destinée aux parents, ce projet porté par l'Association Pointe-Noire industrielle (APNI) est aussi constitué d'un logiciel de gestion pour les écoles et d'un

site internet pour leur visibilité et leur promotion.

L'application permettra aux parents de rester en contact avec les écoles sans avoir à se déplacer. À partir de leur téléphone ou de leur tablette, ils peuvent la télécharger et être informés en temps réel des activités des écoles et des résultats de leurs enfants. Pro-école permettra aux établissements scolaires et aux parents de gérer et de suivre, entre autres, l'emploi du temps officiel des cours des enfants, la gestion des notes de classes

ainsi que les bulletins de notes, la visibilité et la traçabilité relatives au paiement des frais de scolarité, la communication avec les élèves, étudiants, parents et autres.

L'accès à Pro-école est conditionné par une souscription des écoles à un abonnement. Celui-ci leur permet, après ouverture d'un compte, d'avoir automatiquement le logiciel de gestion ainsi qu'un site internet et de pouvoir communiquer avec les parents d'élèves grâce à l'application. Ce projet permettra de connecter les écoles au numérique et d'améliorer le système éducatif congolais. Il a trouvé rapidement l'assentiment de l'APNI qui appuie le GRC dans sa mission d'accompagner, de suivre, de former les promoteurs des initiatives entrepreneuriales dans tous les domaines, tout en mettant un accent sur l'entrepreneuriat local. « Nous avons tout de suite adhéré à ce projet, parce qu'il vient résoudre un certain nombre de problèmes dans les domaines de la formation, l'éducation et l'enseignement dans notre pays », a expliqué Kibelolo Massika, délégué général de cette association.

L'initiative a été saluée par l'auditoire. Une jeune étudiante s'est réjouie du fait qu'elle leur permettra d'avoir les notes des enfants depuis la maison. Apollinaire Batchi Tchissambou, président départemental de l'Association des parents d'élèves et étudiants du Congo (Apeec), a estimé que Pro-école est un cahier de liaison électronique, une solution qui pourra remplacer le cahier de liaison ordinaire.

Une application à utiliser dans toutes les écoles du pays

Pour Alphonse Kikondji, représentant du directeur départemental de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Pro-école ne concerne pas que les enseignants et les élèves mais tout le monde. « Ce projet nous emmène vers les solutions envisagées pour relever le système éducatif au Congo », a-t-il indiqué, invitant les initiateurs à des descentes dans les structures concernées afin de présenter et expliquer son importance. Cette suggestion a été approuvée par Charles Loemba Makosso, porte-parole du bureau départemental

de la Convention nationale des promoteurs des écoles privées du Congo, qui a assuré de leur collaboration : « Le GRC et l'APNI peuvent compter sur notre franche collaboration. Nous aurons des séances de travail ensemble pour faire connaître la solution ainsi que son importance aux promoteurs d'écoles et aux parents. »

Le jeune Ruschty Cadol Loumanou, dirigeant de GRC, souhaite que Pro-école soit utilisée dans tous les départements du Congo et à l'extérieur du pays. « Pro-école ne doit pas être qu'un service et un produit mais une solution pour le Congo et pour les autres pays d'Afrique », a-t-il fait savoir. Il faut dire que le GRC n'est pas à sa première œuvre. Comme l'a rappelé Evelyne Tchitchélé, secrétaire générale de la Chambre de commerce de Pointe-Noire, ce groupe a permis de doter leur structure d'une application mobile pour mieux informer de ses activités. Il a aussi participé à la première journée portes ouvertes sur le numérique de cette Chambre organisée le 13 juillet dernier.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

CERCLE CULTUREL POUR ENFANTS

Une visite chez l'écrivaine Anne-Marie Kibongui

Pour remercier la promotrice des Éditions Cultures croisées de ses nombreux services rendus au Cercle culturel pour enfants (CCE) situé à Mpaka, une quinzaine d'enfants de cette structure a organisé, le 4 août, une journée culturelle à son domicile. Échanges, contes, pièces de théâtre étaient au rendez-vous des retrouvailles.

L'échange entre Anne-Marie Kibongui et les enfants a lancé les différentes manifestations prévues à cet effet. Toutes sortes de questions ont été posées à l'éditrice : sa vie artistique, sa vie de couple avec le musicien Maxime Kibongui son défunt mari, sa passion pour le livre... En toute lucidité, Anne-Marie Kibongui, 84 ans aujourd'hui, a éclairé la lanterne

des enfants malgré sa santé vacillante sur fond sonore du dernier CD de Maxime Kibongui produit récemment. La série des spectacles de scènes a commencé par des contes dits par les enfants : Nduenga, le diable et le paysan, le singe et la tortue, le coq et le canard... Le clou de la journée a été la présentation théâtrale de « La justice animale ». À l'origine, c'est une toile de l'artiste peintre Samuel Matoko, dit Ya Dess, exposée au CCE qui tape à l'œil d'Anne-Marie Kibongui. Elle décide qu'on en fasse un spectacle. L'écrivain Kazis Nzenze propose le texte qui sera mis en scène par Joël Nkounkou, le directeur du CCE. Joué par une dizaine d'enfants, ce spectacle met en scène les animaux personnifiés qui rendent justice pour cor-



riger le tort commis dans leur règne par certains d'entre eux. C'était un régal pour le public

composé essentiellement des amis et proches d'Anne-Marie Kibongui. Un repas d'amitié a

Une scène de la «Justice animale»/Adiac été servi à la fin de cette journée culturelle.

Hervé Brice Mampouya

COUPE DU CONGO

Les Diables noirs en finale trois ans après

Les noir et jaune ont validé leur ticket pour disputer la finale en battant, le 5 août à Madingou, l'Athlétic club Léopards de Dolisie 4-2 en match retour des demi-finales.

Les Diablotins pourraient affronter l'AS Otoho dont le match contre La Mancha n'est pas arrivé à son terme. Mais seul l'avis d'homologation le confirmera. Comme en 2014, les Fauves du Niari ne défendront pas leur titre lors de la finale de la Coupe du Congo. Les vert et blanc n'ont pas su relever le défi face aux jaune et noir qui retrouvent, quant à eux, la finale trois ans après.

Le club de Brazzaville a fait preuve de patience pour renverser celui de

Dolisie. Dès la 12e mn, Kikassa avait permis à l'AC Léopards de refaire déjà son retard d'un but concédé à Brazzaville, le 26 juillet (0-1) dans les derniers instants du match. Mais la suite des débats a donné raison aux Diablotins qui, au finish, ont confirmé leur suprématie cette saison sur les Fauves (quatre victoires en autant de matches toutes compétitions confondues). Cette fois-ci, les jaune et noir ont été aidés par des erreurs de relance ou mauvais

jugements de la défense adverse. Les défenseurs de l'AC Léopards ont été fautifs sur l'action qui a amené l'égalisation de Beni Makouana, à la 45e mn +2.

Itali, depuis le rond central, prenait à vitesse les défenseurs de l'AC Léopards. Aucun d'eux ne commettait une faute sur lui. La sanction sera ensuite sévère quand il servira Beni qui battait à son tour Tresor Elenga à bout portant. Du retour des vestiaires, Bissiki Magnokélé commettait l'irréparable. Le défenseur de l'Ac Léopards manquait son geste après que le gardien lui avait remis le ballon. Hardy Binguila, à la ré-

cupération, voyant le gardien très avancé, réussissait à le loper pour le deuxième but, à la 52e mn. Déjà à un but partout, les chances des Léopards étaient moindres. À 1-2, ils brûlaient toutes leurs chances de qualification.

Et les joueurs perdaient ensuite toute la concentration comme en témoignait le troisième but de Lorry Nkolo, à la 84e mn. Kabangu Tsoulé réduisait le score à 3-2, à la 87e mn, avant que la défense des fauves ne commette une autre bevue permettant à Prestige Mboundou d'inscrire le 4e but. « Nous avons pêché au niveau de la défense. Il nous a manqué de la communication, la vigilance et surtout dans tous les compartiments, il nous a manqué de l'agressivité. Le manque de réalisme, c'est notre maladie depuis que nous avons commencé la saison, il nous manque des attaquants percutants. Cela me fait très mal car on ne méritait pas de perdre », a commenté Cyr Niaty, l'adjoint de Cyril Donga. L'entraîneur de l'AC Léopards était suspendu pour ce match.

« C'était notre pari. Il fallait le réussir. Ça été un peu émotionnel mais je me rends compte que le match de Brazzaville était mieux que celui-ci. Il était plus compétitif. Celui d'aujourd'hui n'a pas été un grand rendez-vous sauf

qu'il y a eu beaucoup de buts », a souligné Clément Massamba des Diables noirs.

Le but de la polémique

Sans contestation, les Diables noirs se qualifient pour la finale alors que le spectacle d'Owando fait débat. Devant La Mancha, Otoho réussissait le premier but sur penalty transformé par Franchel Ibara, à la 13e mn. Cette équipe marquait un second but à la 26e mn, une œuvre de Mahamane Cissé. La Mancha ayant contesté la décision de l'arbitre sur ce but a quitté l'aire de jeu. Ce second but de l'As Otoho accordé par l'arbitre à la 26e mn a été vivement contesté. À première vue, c'est Otoho qui gagne le match, encore faut-il attendre l'avis d'homologation pour connaître les éventuelles sanctions. Quoi qu'il arrive, les Diables noirs, par l'entremise de leur entraîneur, semblent être prêts pour la bataille à Brazzaville.

« Nous voulons refaire notre santé. Et nous voulons un titre à tout prix. Nous allons jouer la finale avec le même engagement. C'est vrai qu'une finale, on peut la perdre mais nous allons nous efforcer à la gagner et après nous regarderons que faire du championnat », a conclu Clément Massamba.

James Golden Eloué



Lorry Nkolo, l'un des buteurs, sur l'une des phases offensives des Diables noirs/Adiac

COUR ROYALE

Valentin Nguomba investi vassal Ngâ-Ndzion

Leurs majestés la reine Ngalifourou à Ngabé et le Makoko à Mbé ont investi, le 4 août, le dignitaire Valentin Nguomba en qualité de vassal Ngâ-Ndzion. Désigné conformément à la réglementation de Nkouembali par sa famille conservatrice du sanctuaire Nkobi Andzion du village Imbama, le nouveau vassal remplace à ce poste Gaston Imbali et Jean Moubouolo décédés, a précisé un communiqué de presse de la cour royale.

La Rédaction

TOURNOI QUALIFICATIF À LA CAN U-17 2019

Les Diables rouges font une bonne entrée dans la compétition

Pour leur première sortie face au Nzalanga national de la Guinée équatoriale, les U-17 congolais se sont imposés 2-0, conservant ainsi leurs chances de qualification en demi-finale du tournoi de l'Union des Fédérations de football d'Afrique centrale, qualificatif à la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de la catégorie qui se disputera, en 2019, en Tanzanie. En cette phase de poules, le Congo a encore deux matchs à livrer dans le groupe A contre le Sao Tomé-et-Principe et la République démocratique du Congo.

En rappel, la Confédération africaine de football (CAF) avait pris une décision importante lors du Symposium africain de football, réformant l'organisation des éliminatoires de la CAN des moins de 17 ans. Désormais,



Les Diables rouges U-17

les éliminatoires se disputent par zone géographique. La proposition qui a été validée par le Comité exécutif de la CAF est rentrée en vigueur

cette année. Chacune des six zones qualifiera une équipe pour la CAN U17. La zone dans laquelle est issue le tenant du titre qualifiera une

équipe supplémentaire. Sept pays se joindront donc à la Tanzanie pour le tournoi final.

Rominique Makaya